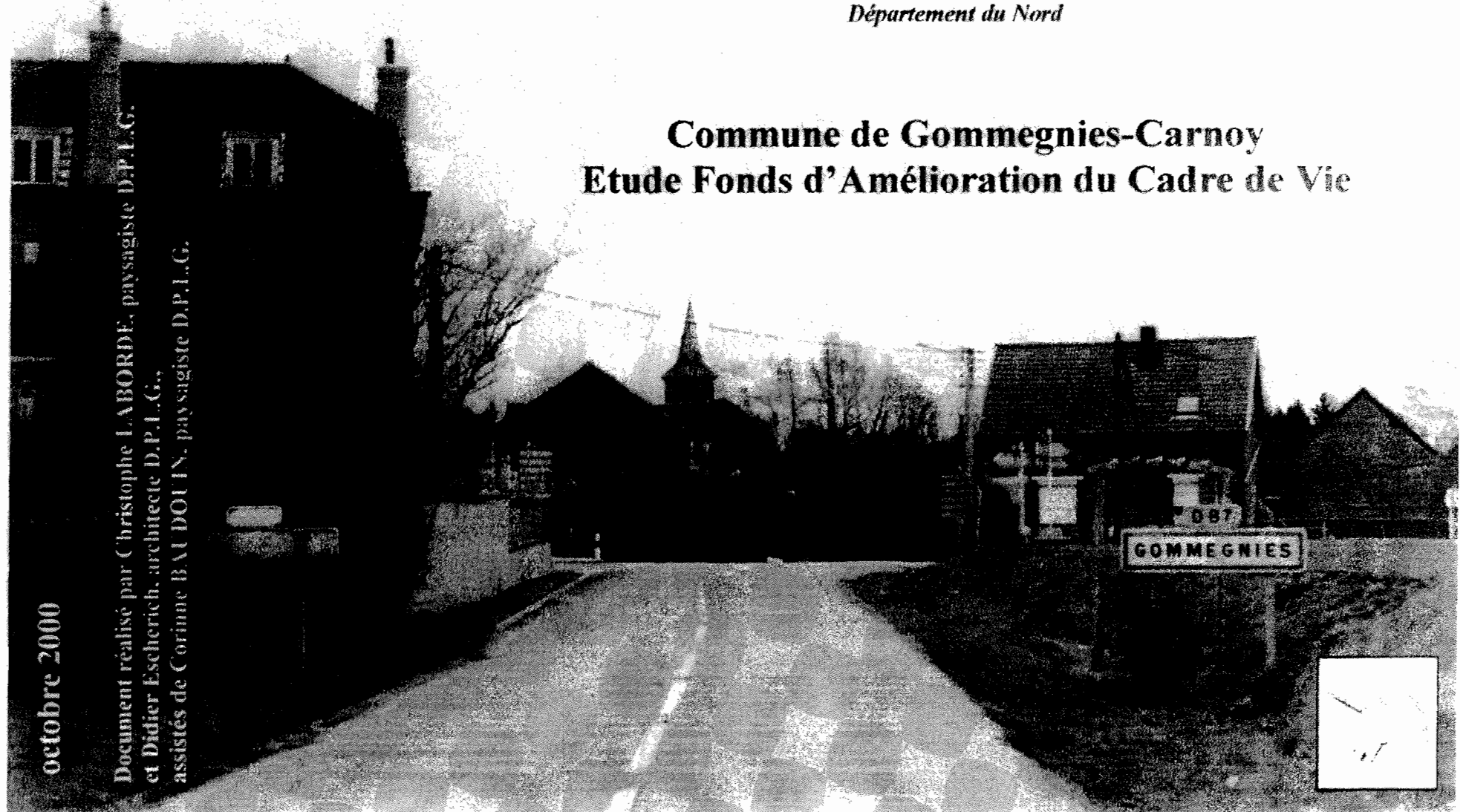


*Conseil Général
Département du Nord*

Commune de Gommegnies-Carnoy Etude Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

octobre 2000

Document réalisé par Christophe LABORDE, paysagiste D.P.L.G.
et Didier Escherich, architecte D.P.L.G.,
assistés de Corinne BAUDOUIN, paysagiste D.P.L.G.



SOMMAIRE

Première partie: Analyse et approche globale du territoire communal

- 1/ Une situation entre plateau quercitain et forêt de Mormal (p1)**
- 2/ Analyse objective : les éléments physiques qui ont façonné le territoire (p2)**
 - a) Un réseau hydrographique et un relief légèrement prononcé (p2)
 - b) Evolution de l'occupation du sol : disparition des haies ...
... les vergers : une douce transition entre plateau céréaliier et forêt de Mormal qui s'atténue de plus en plus (p5)
 - c) Une trame viaire complexe : plus de trente kilomètres de routes (p7)
 - d) Gommegnies-Carnoy : une commune, deux bourgs (p8)
 - l'implantation du bâti : trois structures urbaines
 - images d'hier
 - le cadre bâti : matériaux et patrimoine rural
 - e) Prise en compte des différentes politiques d'aménagements du territoire (p11)
- 3/ Analyse sensible : éléments marquants du paysage de Gommegnies-Carnoy (p12)**
- 4/ Les enjeux et les problématiques posées (p13)**
- 5/ Définition d'une zone à enjeux (p14)**
 - localisation
 - définition des enjeux

Deuxième partie: Actions ponctuelles menées sur le territoire

- 1/ Propositions d'aménagement des rues et de leurs bas-côtés (p16)**
 - a) Un nouveau mode d'entretien à mettre en place (p16)
 - b) Principes d'aménagements des voies structurant le paysage (p24)
 - c) Aménagement de l'artère vivante de Gommegnies-Carnoy : la D 87 (p26)
 - d) Proposition d'aménagement de la rue du centre de Gommegnies (p29)
 - e) Principe d'aménagement des rues dans les hameaux de Gommegnies-Carnoy (p29)
 - 2/ Intentions et orientations d'aménagement de l'artère vivante de Gommegnies-Carnoy : la D 87 entre les deux églises (p30)**
 - 3/ Propositions d'aménagements de la place de la mairie et de l'église de Gommegnies-centre (p31)**
 - 4/ Propositions d'aménagements de la place de l'église de Carnoy (p37)**
 - 5/ Propositions d'aménagements du carrefour de l'ancienne gare (p40)**
 - 6/ Proposition d'aménagement des abords du stade et de la salle polyvalente (p41)**
- ### **Troisième partie: Chiffrage et détermination d'un programme pluriannuel d'actions**

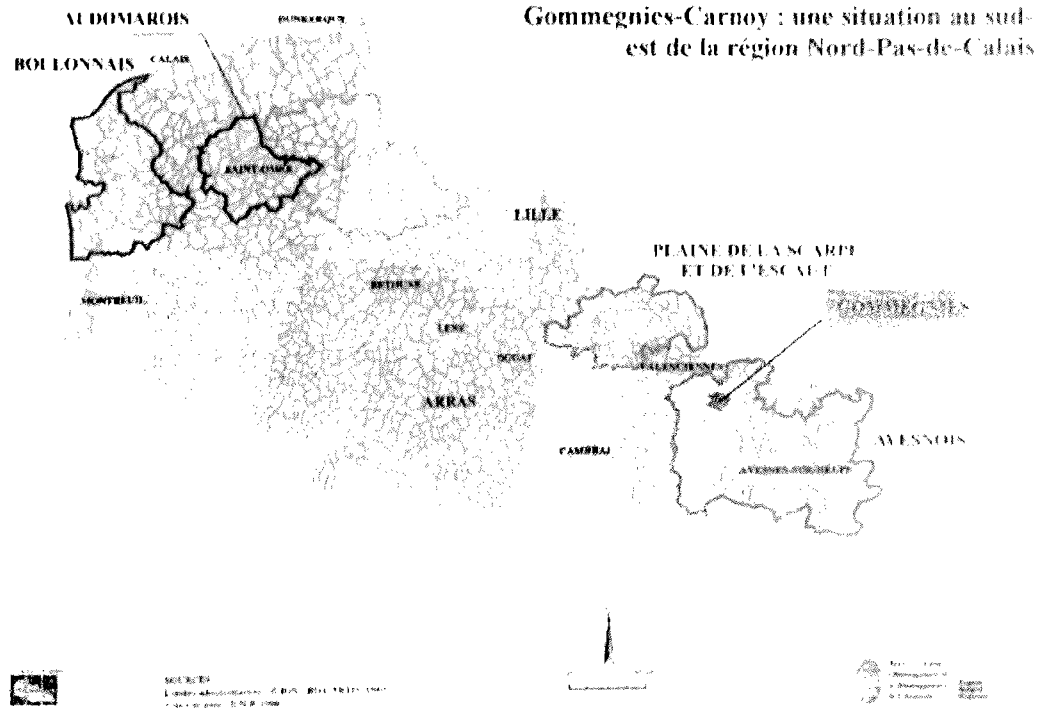
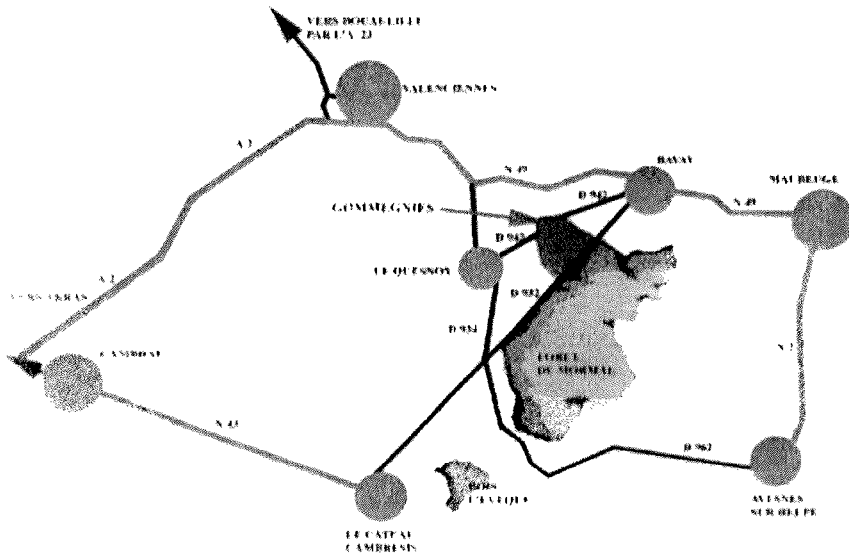
Première partie : Analyse et approche globale du territoire communal



1/ Une situation entre plateau quercitain et forêt de Mormal

Le territoire de Gommegnies-Carnoy s'étend en lisière ouest de la forêt de Mormal entre le Quesnoy et Bavay. La forêt de Mormal apparaît comme une barrière visuelle. On pourrait même se demander si elle n'est pas vécue comme une barrière physique.

La proximité d'une grande agglomération telle que Valenciennes et la proximité de l'autoroute A2 sont des atouts importants pour la commune qui présente un territoire ouvert sur l'extérieur.



Dans la classification des paysages du département du Nord réalisée par le C.A.U.E. (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement), Gommegnies-Carnoy appartient au grand pays de l'Avesnois, au grand paysage du Plateau de Mormal et à l'entité paysagère de la Forêt de Mormal.

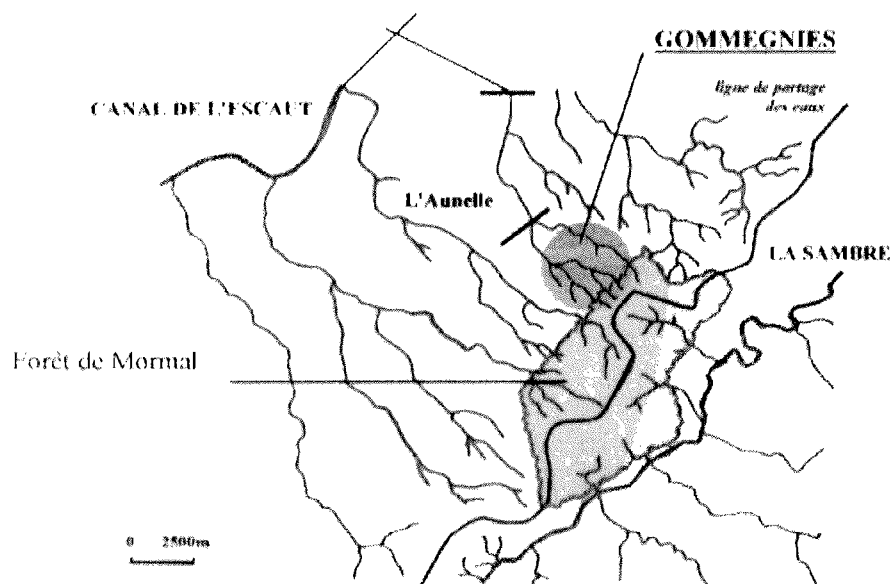
Le territoire apparaît surtout comme un lieu de transition entre un espace de grandes cultures céréalières et un milieu bocager humide

Gommegnies-Carnoy est ouverte sur son environnement et ses communes voisines. En effet, elle appartient au Parc Naturel Régional de l'Avesnois et à la Communauté de Communes des Vallées de l'Aunelle et de la Rhonelle. Il est à noter également qu'elle s'est engagée dans une démarche de développement rural.

2/ Analyse objective : les éléments physiques qui ont façonné le territoire

Pour réaliser cette analyse, la carte I.G.N. à l'échelle 1/25000 est indispensable (carte top 25, 2706 OT) ; il s'agit d'un document de base très riche en informations ; il apparaît très intéressant de la décomposer en cartes thématiques.

Territoire de Gommegnies-Carnoy : bassin versant du canal de l'Escaut



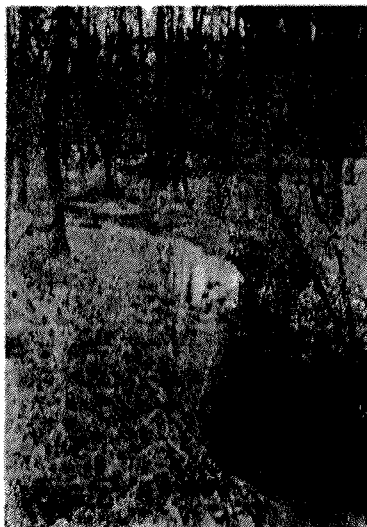
Source : Dynamique des paysages et organisation des espaces ruraux par Julien Lecomte, DESS, université François Rabelais

a) Un réseau hydrographique et un relief légèrement prononcé

La forêt de Mormal est un véritable château d'eau. Les ruisseaux y prennent leur source et s'écoulent ensuite vers l'ouest. Les différents cours d'eau se rejoignent au fur et à mesure qu'ils s'éloignent de la forêt.

Après avoir traverser le territoire de Gommegnies-Carnoy, ils alimentent la rivière de l'Aunelle qui elle-même alimente le canal de l'Escaut. L'eau est alors présente sous toutes ses formes : ruisseaux, étendues d'eau, puits, ... L'eau passe parfois sous les granges en bordure même des constructions. Cependant, elle est peu perceptible car elle est peu mise en valeur. En effet, les franchissements des cours d'eau tels que les ponts passent souvent inaperçus. (garde-corps standards et inadaptés à la situation des différents ouvrages, des rambarde parfois inesthétiques, ...)

Bien souvent, l'eau s'accompagne de tout un cortège végétal que l'on appelle ripisylve. Celle-ci mériterait d'être préservée car elle renferme une diversité floristique et faunistique hors du commun et non négligeable. Elle crée aussi des ambiances intimes à proximité des cours d'eau. Les différents cours d'eau présents sur le territoire participent pleinement au charme communal. Il apparaît dommage de les buser. Enfin, il semble également important de préserver et de restaurer les puits.



Le ruisseau du bois d'Erpion dans la forêt de Mormal ...



... le ruisseau du bois d'Erpion dans les prés sur le territoire de Gommegnies-Carnoy.



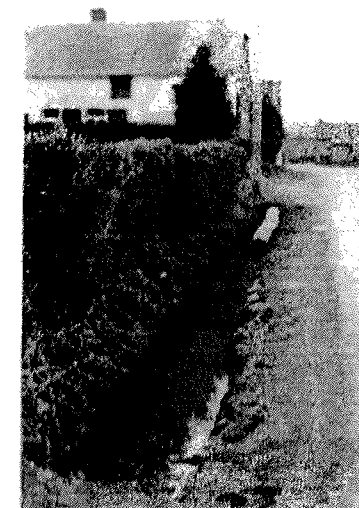
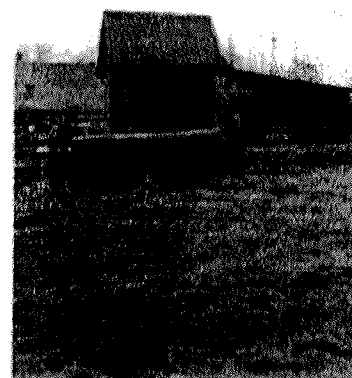
Le ruisseau du centre passe sous la maison. Les ramparts pourraient avoir une valeur plus esthétique.



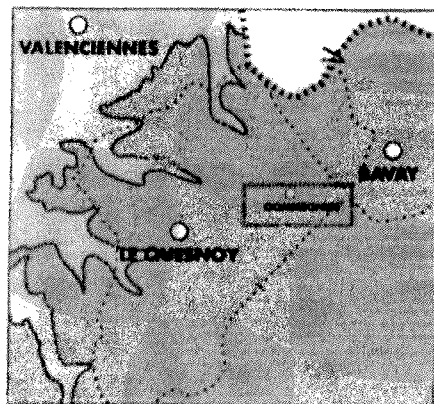
Le franchissement du ruisseau de la Fourcière près de l'église de Carnoy est peu mis en valeur.



Des ouvrages liés à l'eau à mettre en valeur ...



Des problèmes d'assainissement ?

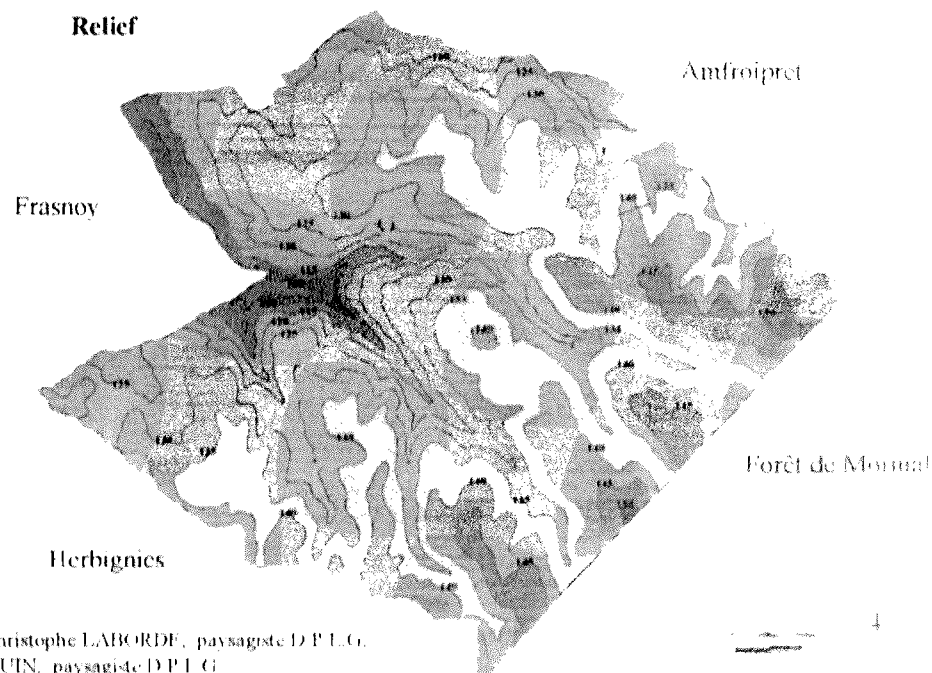
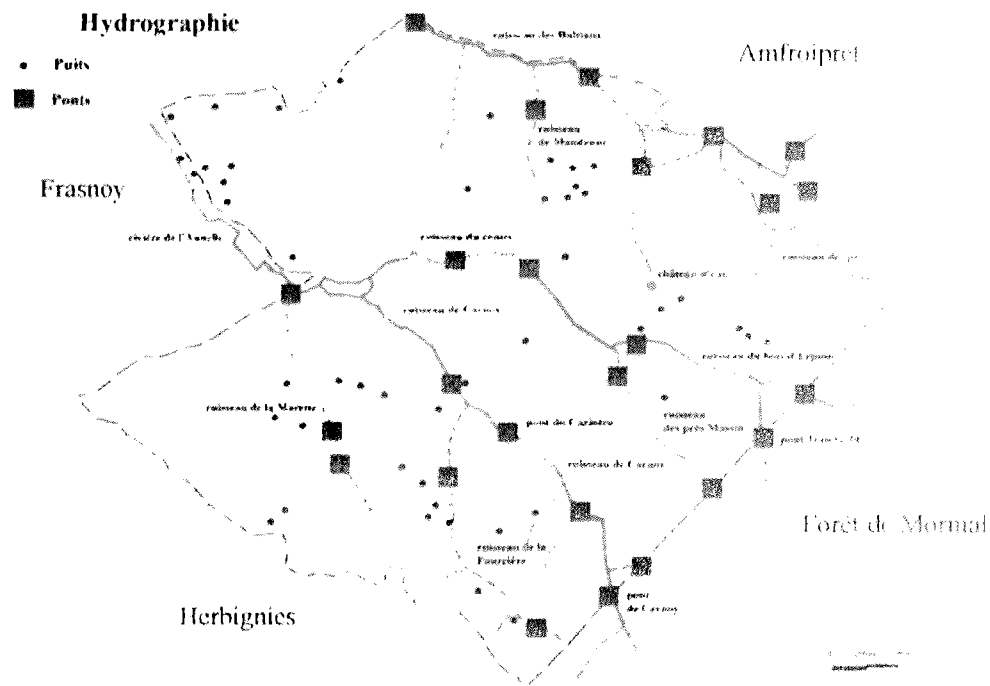


Altimétrie
 [Symbol] inf. à 80m «Bas-Pays» — Courbe de niveau 80m
 [Symbol] sup. à 80m «Haut-Pays»
 [Symbol] Limite du Contrat de Développement Rural Plateau de Mormal

La courbe de niveau 80 mètres est la cote de référence distinguant, dans la région, le «Haut-Pays» du «Bas-Pays». Cette limite altimétrique suit la frange Ouest du Plateau de Mormal.

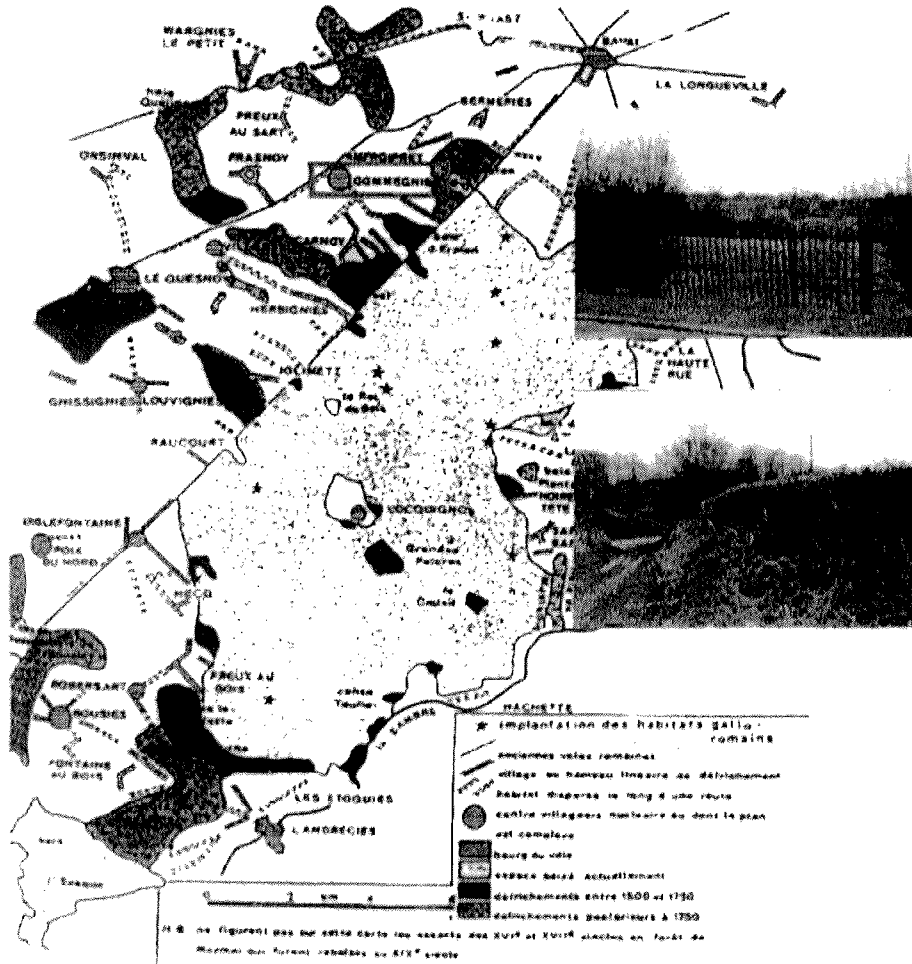
Source : guide technique des paysages, le plateau de Mormal, réalisé par le P.N.R. de l'Avesnois

Le relief est une donnée qui est intimement liée à l'hydrologie. Les terrains les plus hauts se localisent près de la forêt et depuis la chaussée Brunehaut, on ressent très bien les ondulations du terrain. L'eau a façonné le relief ; le relief a engendré le sens d'écoulement des eaux.

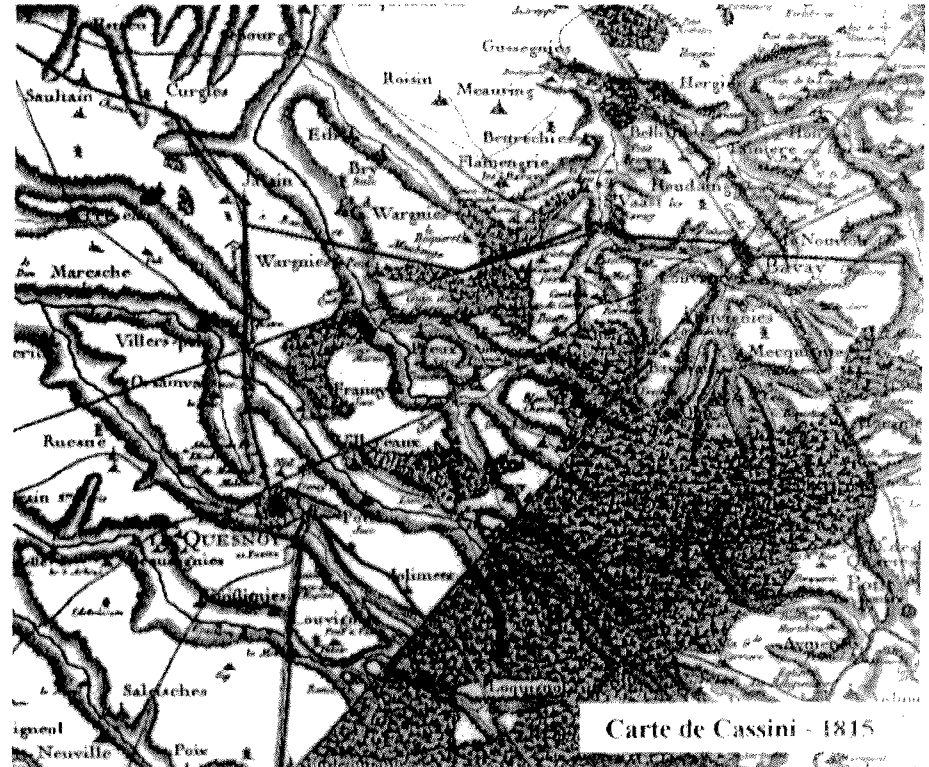


b) Evolution de l'occupation du sol : disparition de quelques haies ...

Histoire des défrichements autour de la forêt de Mormal
(d'après J.J. Dubois, 1989)



La forêt de Mormal qui constitue la limite sud-est du territoire de Gommegnies est la plus vaste et la plus ancienne forêt du Nord. Installés en lisière, les hommes défricheurs entre le Vème et le VIIIème siècle, ont constitué autour de la forêt une véritable ceinture bocagère appelée auréole bocagère. Il s'agit d'un paysage de prairies encloses de haies. Ces dernières sont constituées d'essences forestières comme le charme, le prunellier, le noisetier, le sureau noir, l'érable champêtre, l'aubépine, ... Elles abritent aussi une faune diversifiée (buse, chouette chevêche, merle, pie, rouge-gorge, ...); elles freinent l'érosion et enfin, elles favorisent l'alimentation en eau des nappes phréatiques.





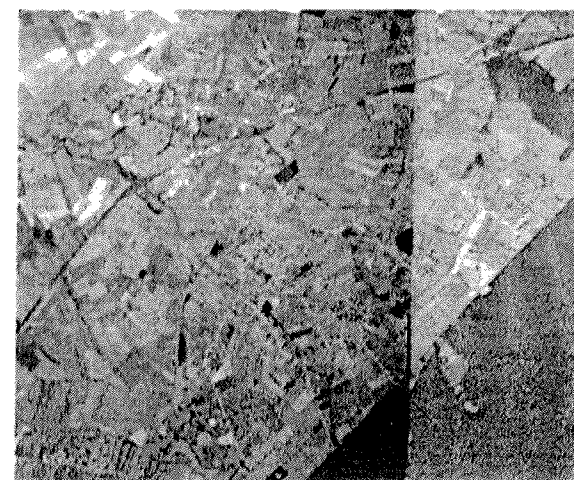
... les vergers : une douce transition entre plateau céréalier et forêt qui s'atténue de plus en plus.

1949

Gommegnies-Carnoy a connu un riche passé fruitier. La tradition arboricole est née à la moitié du XIXème siècle. En 1870, l'arboriculture connaissait un essor sans précédent. Après la deuxième guerre mondiale, les vergers marquaient encore fortement l'identité du village. Puis, depuis 1960, la production de pommes n'a cessé de régresser. Aujourd'hui, la plupart des vergers ont disparu. Il ne reste plus que quelques arboriculteurs professionnels qui cultivent des vergers basses-tiges plantés densément. Actuellement, on trouve encore ci et là quelques traces de vergers et notamment dans les jardins privés.



1994



Sources : photographies aériennes IGN

Les haies et les vergers sont les signes particuliers de l'identité de Gommegnies-Carnoy. L'arboriculture est une activité révolue et il semble difficile et unimaginable aujourd'hui de la relancer. Cependant, il serait peut-être judicieux de créer quelque part dans la commune un arboretum mémoire.

Au sujet des haies, beaucoup ont disparu ; elles ont été remplacées par des haies de thuyas ou bien elles ont été mal entretenues. Pourtant, il est démontré qu'elles sont importantes d'un point de vue écologique et environnemental. Le savoir-faire concernant leur entretien est à promouvoir et à perpétuer. La disparition des haies entraînerait automatiquement un appauvrissement du cadre de vie et une banalisation du paysage. On remarque aussi de plus en plus sur le territoire la plantation de peupleraies qui banalisent le paysage et ferment les horizons.

c) une trame viaire complexe : plus de trente kilomètres de routes

Les vergers aujourd'hui remplacés par des prairies se sont installés sur les versants et les vallées alors que les routes et l'habitat se sont implantés sur les rides.

Gommegnies-Carnoy dispose d'un réseau viaire dense avec plus de trente kilomètres de routes ; cependant, il existe une certaine hiérarchisation. En effet, la chaussée Brunehaut (RD 932) et la RD 942 (reliant Le Quesnoy à Bavay) sont les deux axes les plus importants et structurants le paysage.

Autre élément remarquable : le tracé de l'ancienne voie ferrée qui tend à disparaître petit à petit.

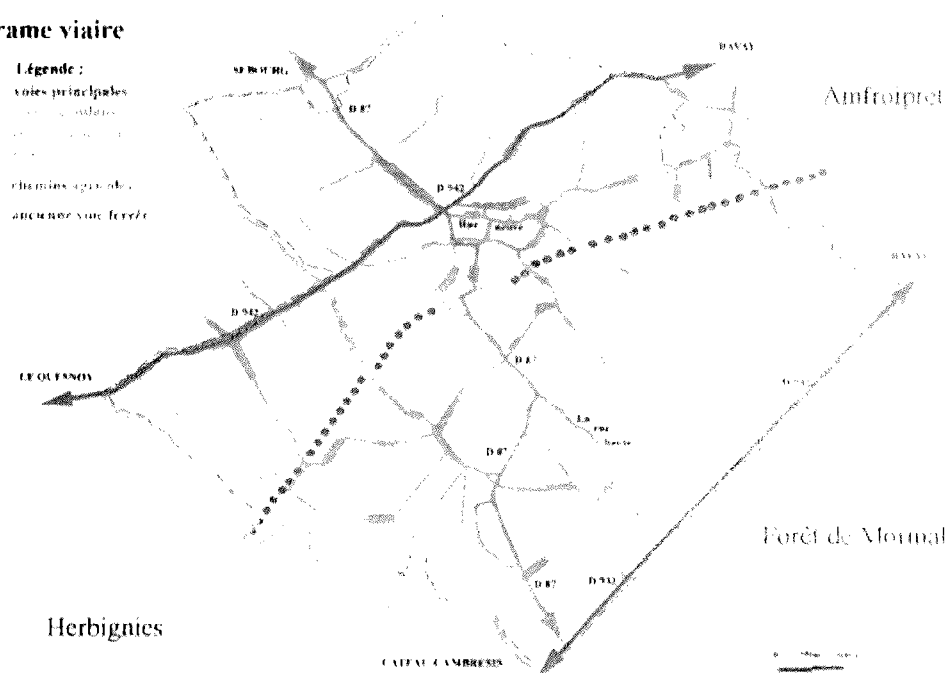
Certaines rues portent le nom de « caches » ; elles pourraient être réaménagées en tant que sentiers de promenade ou de raccourcis au sein du village.

La problématique liée à un réseau viaire aussi dense est la gestion et l'entretien de l'ensemble des bas-côtés ou accotements qui comprennent également des tronçons de talus ainsi que le marquage des entrées de commune.

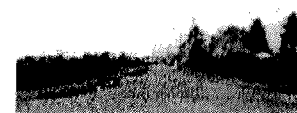
A certains endroits, il faudra prendre en compte le besoin de pistes cyclables, de trottoirs et de places de stationnement.

Trame viaire

- Légende :**
 - voies principales
 - chemins agricoles
 - ancienne voie ferrée



Chaussée Brunehaut



Entrée depuis la forêt



Rue de la grille



Rue neuve



Sentier de l'église

d) Gommegnies-Carnoy : une commune, deux bourgs

L'implantation du bâti : trois structures urbaines

1- une structure groupée sur versant exposé au sud :

Gommegnies-centre

Les constructions sont accolées les unes aux autres et s'étagent suivant le relief ; il y a très peu d'échappées visuelles sur la vallée formée par le ruisseau du centre.



2- une structure semi-groupée sur plateau : Carnoy

Les constructions sont implantées dans le sens des ondulations du terrain, perpendiculaires aux routes, offrant un front bâti plus ou moins discontinu.

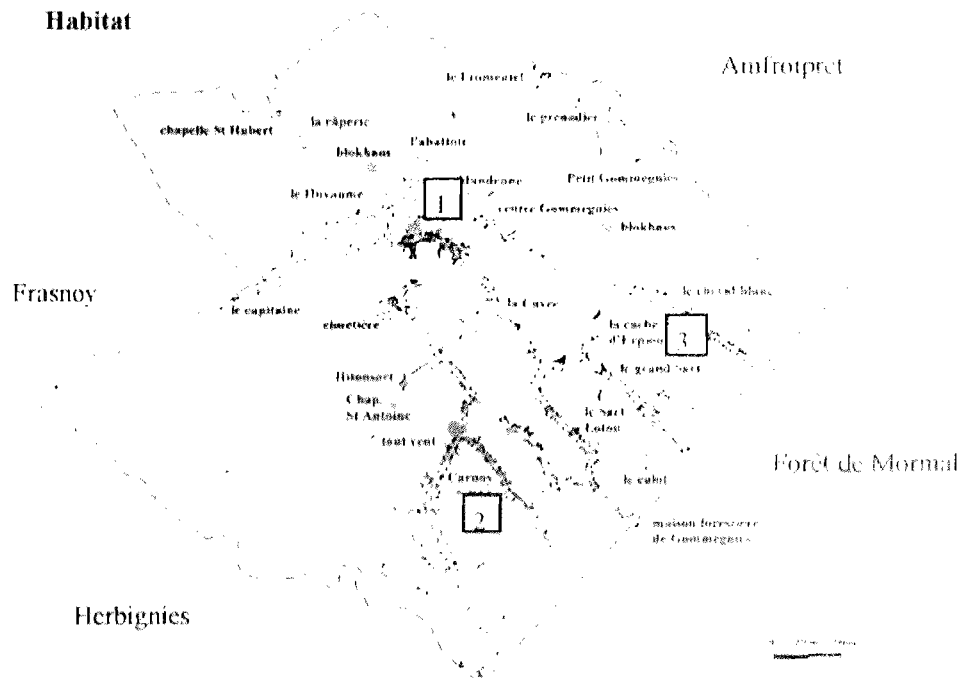


3- une structure filamentaire sur plateau : les 10 hameaux de Gommegnies-Carnoy (le Sart loton, le grand sart, le cheval blanc, Hitonsart, la cavée, ...)

Extensions de petits groupements d'habitats agricoles anciens, ces hameaux se sont étendus au fil du temps par l'adjonction de nouvelles habitations. L'implantation des premières habitations était principalement dans le sens des ondulations du relief, les constructions les plus récentes s'implantent parallèlement à la route ce qui tend, à refermer les vues sur le bocage par un front bâti qui relierait les différents centres du village.



Habitat



Légende :
 Gros points = église
 Carrés = blockhaus
 Petits points = chapelles

Images d'hier

« A 6 km au Nord-Est du Quesnoy, Gommegnies (origine : possession, domaine d'un homme germanique nommé Goma), était avant la guerre de 1914 un centre de commerce rural, avec une foire mensuelle de bétail, des magasins de gros vendant des sabots, une râperie de betteraves, trois brasseries, un moulin-à-vent et deux à eau.
Gommegnies s'écrivait au 12ème siècle Gomingni et au 17ème siècle Gomignies.



Grand rue - 1912

Dans ce gros bourg, on trouve des maisons à un et même à deux étages, parfois marquées par une certaine recherche architecturale, comme ici des toits en brisis, un pignon en pas de moineau, des toits à quatre versants.

A droite, un versant de toiture forme auvent au dessus d'une armature qui sert vraisemblablement de support à un mécanisme de levage

A gauche, charrettes et roues démontées devant l'atelier d'un charron, qui tient aussi estaminet. Au premier plan, l'abreuvoir pédiluve pavé, séparé par un muret du ruisseau qui deviendra l'Aunelle, rappelle, avec son garde-fou en fer et sa pompe en fonte, l'importance des soins apportés aux chevaux et au cheptel. (...)



Cheval blanc - 1911

Un ancien fume sa pipe, assis devant l'estaminet sous toit de chaume, qui n'est qu'une partie d'une petite exploitation agricole.

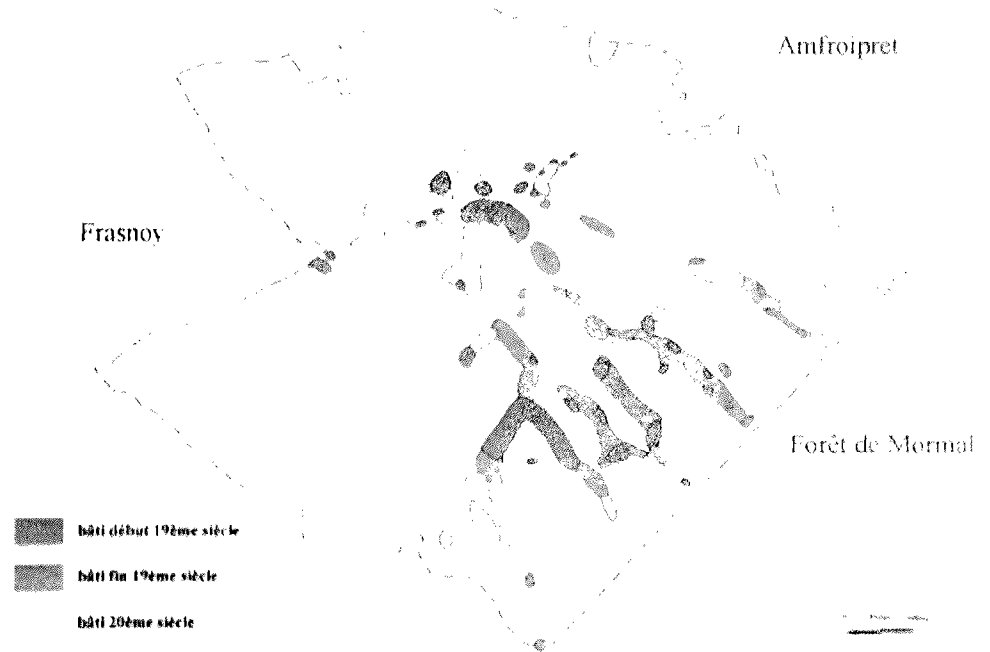
Le hameau du cheval blanc (80 maisons) est typique d'un habitat de déforestation. Tout au bout de la rue, on trouve la chaussée romaine Bavay-Saint-Quentin et on entre par un chemin tout aussi rectiligne (dit du cheval blanc), dans la forêt de Mormal. Les maisons espacées d'une vingtaine de mètres, présentent toutes leur pignon à la rue empierrée. La plupart des murs, sont chaulés, et les soubassements badigeonnés de goudron. Le même

est abrite le logement des habitants et ceux des animaux domestiques : ainsi le grenier où l'on emmagasine le foin constitue une efficace couche isothermique.

D'autres hameaux de Gommegnies, contigus, comme le cheval blanc, de la forêt domaniale sur l'orée de laquelle ils ont été établis après essartage, présentent la même configuration : le grand sart, le sarloton, la rue haute, Camoy.

*1 Extrait de : promenade dans la mémoire de l'avesnois T1, T2 de André Hanot et André Prieard, éditions « Mémoire collective »

Evolution de l'implantation du bâti



Place de la gare - 1905

La gare de Gommegnies, ici hors-cadre à droite, est construite en 1886 lors de l'établissement du chemin de fer joignant Bavay au Quesnoy. La maison de gauche existe toujours mais a été remaniée, et on n'y tient plus de commerce. En 1905, c'est l'estaminet de la gare, tenu par les Mozin-Prevost : le mari Pascal, exerce aussi la profession de débardeur.



Les peupliers sont ceux du parc du notaire Joba ; on aperçoit, derrière la charrette, deux roues que les herbagers utilisent pour aller traire, des éléments de l'importante porte d'entrée.

Le grand bâtiment central et les hautes cheminées, c'est la brasserie Paven (il y en a trois alors à Gommegnies). La construction attenante, très typique, est la buvette de la gare (aujourd'hui disparue), tenue par Augustin Colin qui a aussi la charge de service de la bascule, dont on distingue la cabane abritant l'appareil de lecture des pesées. *1

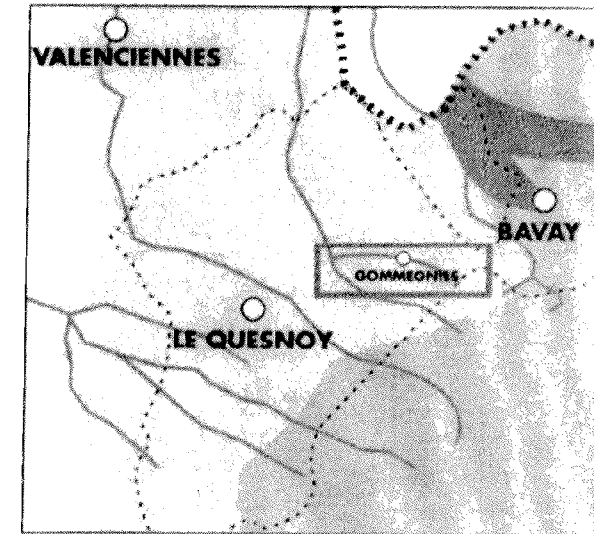
Le cadre bâti : matériaux et patrimoine rural

Les matériaux de constructions :

L'argile, la brique, la craie, le silex, le grès, la pierre bleue

« Le plateau de Mormal est situé sur une zone de limite géologique, qui correspond à la fin des « pays de craie », tandis que la vallée de l'Hogneau annonce les formations de calcaire primaire « pierre bleue », généralisées à l'est de l'Avesnois. Les plateaux constitués d'assises tertiaires (sable, grès) elles même surmontées d'une épaisse couche de limons argileux. C'est pourquoi, cette relative diversité géologique va se trouver dans les matériaux de construction traditionnels en composant une palette chromatique. »

In Etude préalable à la réalisation d'un guide technique des paysages du « plateau de Mormal » de Julien Lecomte.



Le petit patrimoine rural

Dans son ensemble, le bâti ancien de Gommeignes-Carnoy est très bien mis en valeur. Les restaurations et agrandissements successifs se sont faits dans le respect des choses existantes, de même pour les chapelles qui ponctuent la communes.

D'autres petits édifices moins visibles pourraient également bénéficier d'une mise en valeur à l'occasion de petites restaurations, c'est le cas notamment des puits implantés dans les pâtures, les rambardes des ponts qui symbolisent le franchissement et bien d'autres éléments que l'on découvre ou redécouvre au grès des promenades sur la commune



Pays de la Craie ■ Affleurement de la Pierre bleue
Pays de la Pierre bleue — Cours d'eau
----- Limite de Contrat de Développement Rural Plateau de Mormal

Le Plateau de Mormal est situé sur un secteur de limite géologique entre, à l'Ouest, les Pays de la Craie (craie secondaire) et à l'Est, les Pays de la Pierre Bleue (calcaire primaire).

e) Prise en compte des différentes politiques d'aménagement du territoire

Les recommandations du Contrat de Développement Rural (étude réalisée par le bureau d'études Bertin-Lemoine) sont prises en compte.

Recommandations sur l'eau :

- aménager un cheminement dans le village
- mettre en valeur les points de franchissement des routes
- réhabiliter les puits au milieu des prés
- relier les villages à la forêt en suivant les cours d'eau

Recommandations sur la végétation :

- restaurer la trame bocagère
- structurer les limites de parcelles privées et les abords de routes
- ponctuer les cours d'eau
- entretenir et planter la ripisylve
- composer avec l'implantation des peupleraies

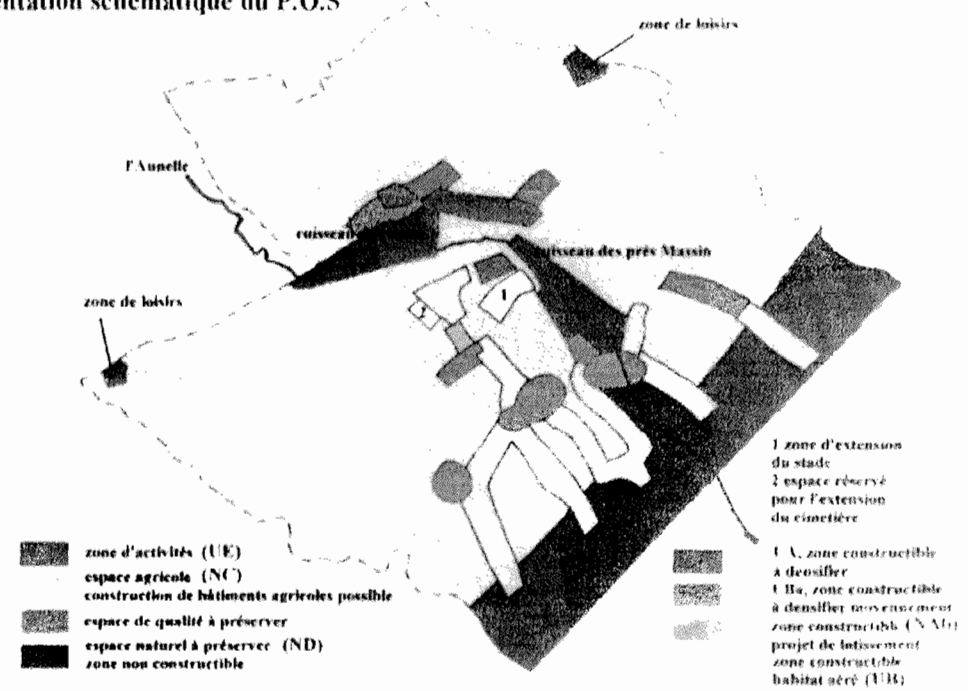
Recommandations sur le développement urbain :

- préservier des fenêtres sur la campagne
- interrompre l'urbanisation
- construire à l'intérieur de l'urbanisation linéaire
- ouvrir de nouvelles voies perpendiculaires à la forêt
- urbaniser sans densifier.

Les projets de voirie des opérations du Plan Routier Départemental 2000-2004 et du Schéma Routier Départemental 2000-2014 sont également pris en compte ; ce sont les suivants :

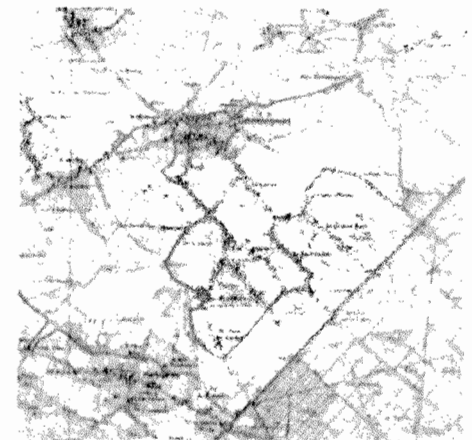
- mise hors gel de la RD 942 entre Villereau et Gommegnies (projet en cours)
- mise hors gel de la RD 87 entre Carnoy et la forêt de Mormal (prévue entre 2000 et 2004)
- mise aux normes de largeur de la RD 87 entre Preux au Sart et le hameau de Huyauime (prévue entre 2000 et 2014)
- modification du tracé de la RD 87 qui passerait au niveau du chemin de la Harpe (prévue entre 2000 et 2014).

Représentation schématique du P.O.S



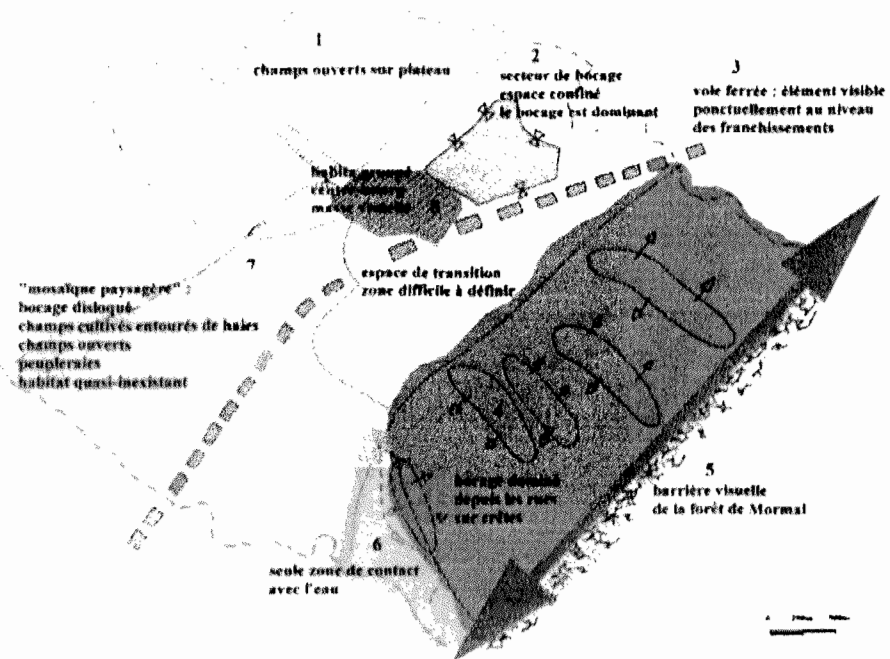
Le P.O.S. de Gommegnies-Carnoy date de 1992. Dans sa représentation schématique présentée ci-dessus, on peut noter la volonté de marquer et de préserver une coulée verte en suivant un cours d'eau entre la forêt de Mormal et le centre-bourg de Gommegnies. L'ensemble de ce linéaire a été classé en zones ND. (zones naturelles non constructibles)

Le projet d'une boucle de promenade par le Syndicat Intercommunal Touristique de l'Ouest-Avesnois est également pris en compte. L'aménagement de cette boucle serait pris en charge par la Communauté de Communes des Vallées de l'Aunelle et de la Rhonelle et confié à de nouveaux employés (Contrat Emploi Solidarité).



3/ analyse sensible

Eléments marquants du paysage de Gommegnies-Carnoy

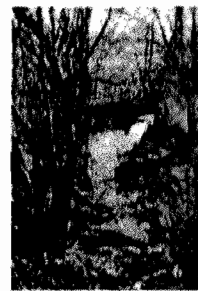
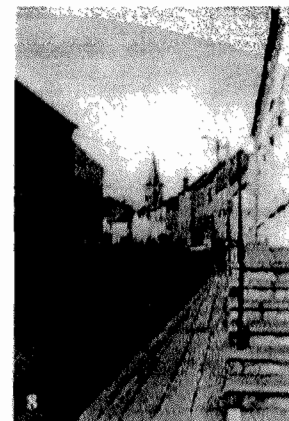
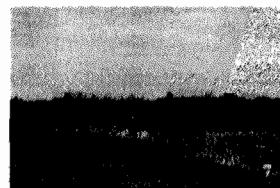


Les différentes ambiances ou micro-paysages sont répertoriés, ci-contre, à l'échelle d'une cartographie au 1/25000. Elles sont au nombre de 8 et sont délimitées par des niveaux de gris qui semblent avoir des contours ou des limites bien définis mais il s'agit d'une représentation schématique.

L'analyse objective consistait à étudier et à synthétiser toutes les données et informations extraites des documents existants sur la commune. Il s'agissait d'un travail cartographique doublé d'un travail de terrain.

Après ce stade, un travail dit sensible permet d'exprimer les impressions, les différentes ambiances qui ont pu être ressenties en se promenant sur le territoire.

Ce dernier est riche en ambiances et en paysages : les visages de Gommegnies-Carnoy sont multiples.



4/ Les enjeux et les problématiques posées

L'analyse terminée, plusieurs enjeux et problématiques (basées sur plusieurs thématiques) se dégagent.



L'eau :

- rendre l'eau visible en valorisant les franchissements et les ouvrages
- rendre l'eau accessible en proposant une promenade au bord des ruisseaux
- faire rendre compte de l'importance du réseau hydrographique en reliant les ruisseaux entre eux par des liaisons piétonnes.



L'identité de Gommegnies, ses haies bocagères et ses vergers :

- présérvier les haies qui constituent l'auréole bocagère en entretenant correctement celles qui existent et en replantant d'autres.
- promouvoir la plantation d'arbres fruitiers.

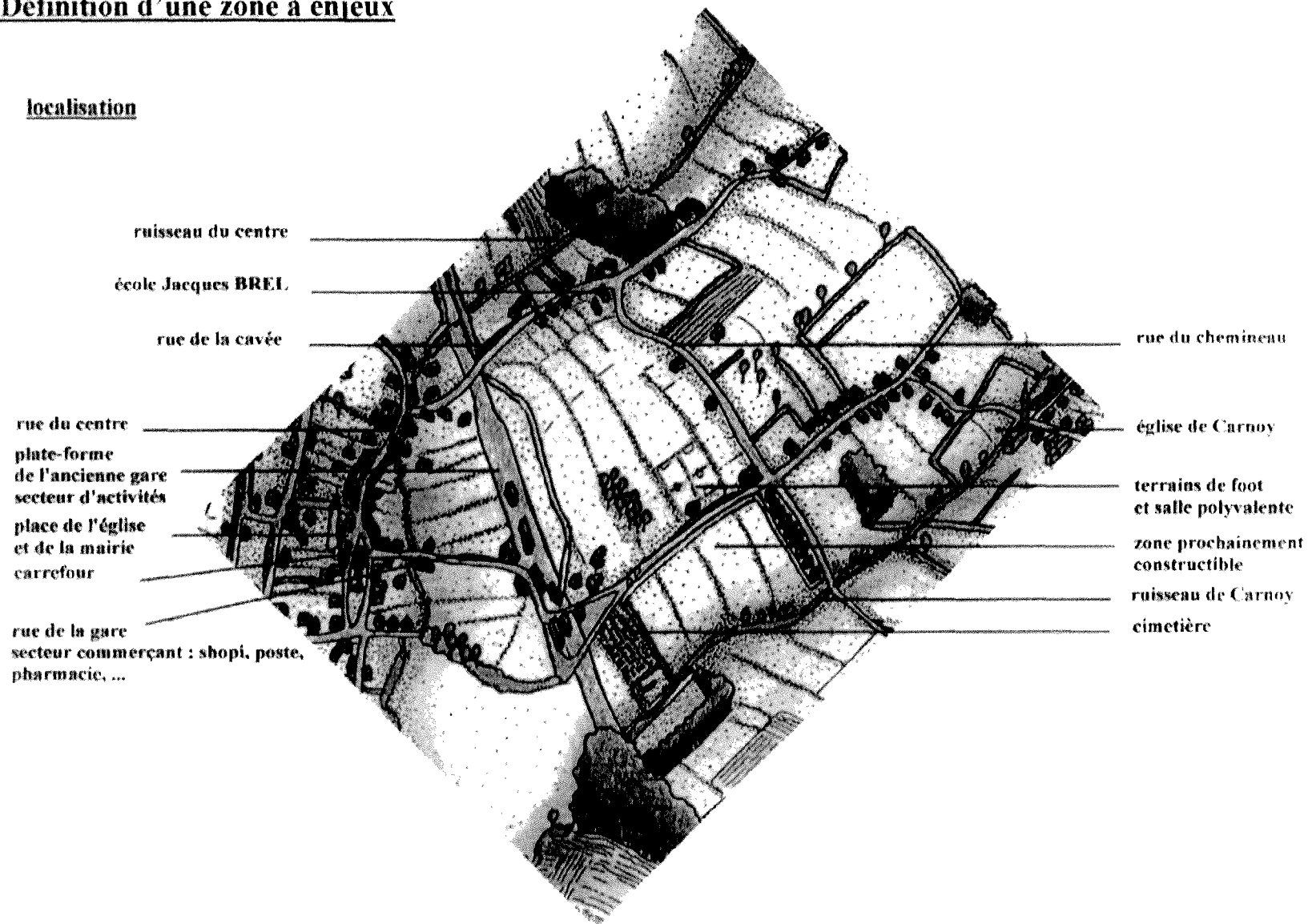


Les routes :

- marquer les entrées : deux entrées sont à différencier par rapport aux autres sur l'axe de la D 87
- rendre lisible la hiérarchie des voies : trois axes importants à démarquer : D 932, D 942 et D 87
- établir un principe de gestion quotidienne des différents accotements de voirie
- sécuriser le piéton sur certains tronçons de rues (à proximité des écoles par exemple)
- aménager des pistes cyclables ?

5/ Définition d'une zone à enjeux

localisation

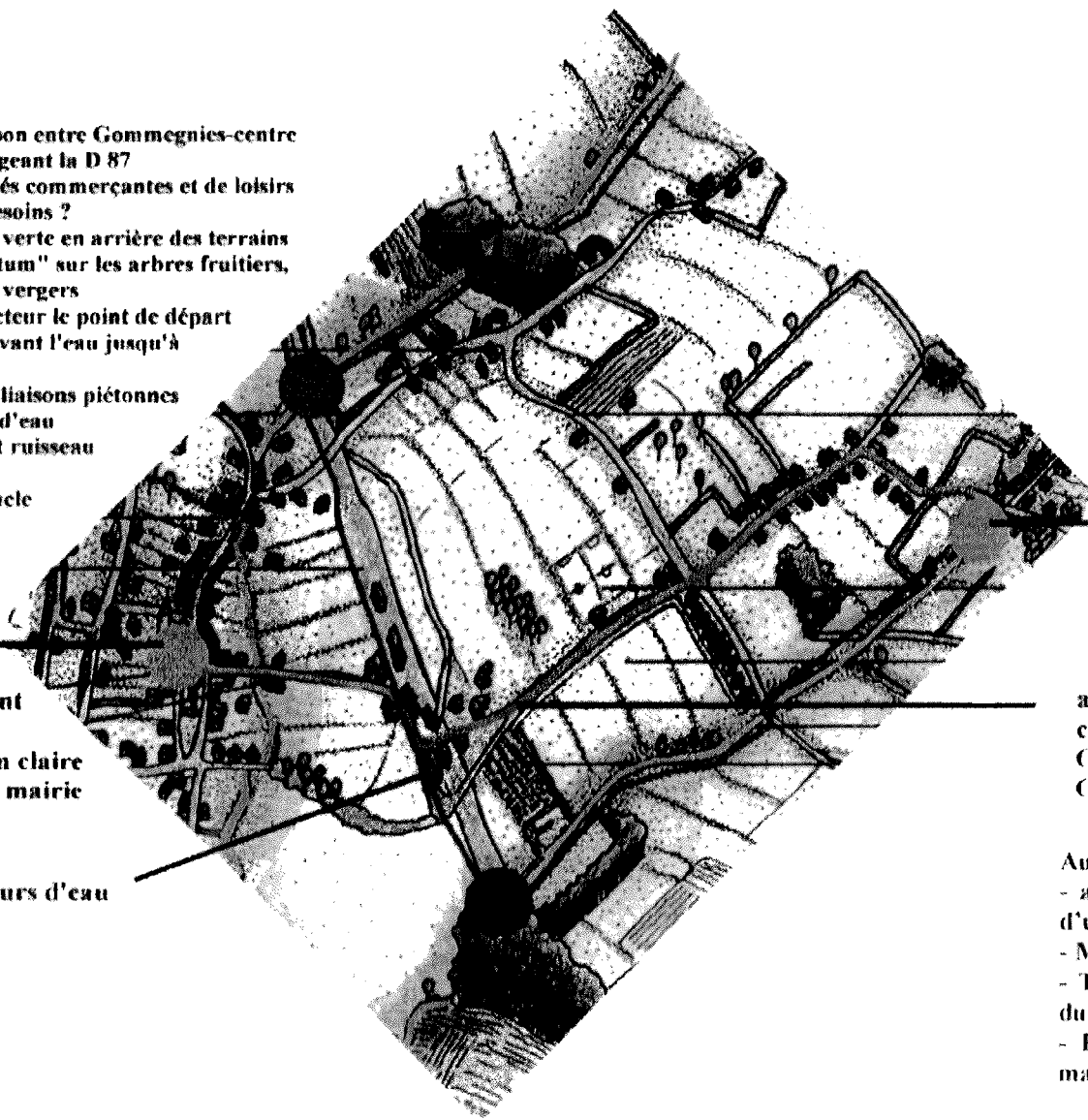


enjeux

- créer une vraie liaison entre Gommegnies-centre et Carnoy en aménageant la D 87
- renforcer les activités commerciales et de loisirs le long de cet axe : besoins ?
- aménager une zone verte en arrière des terrains de foot : un "arboretum" sur les arbres fruitiers, mémoire des anciens vergers
- aménager sur ce secteur le point de départ d'une promenade suivant l'eau jusqu'à la forêt
- mettre en place des liaisons piétonnes entre les deux cours d'eau (ruisseau du centre et ruisseau de Carnoy) et ainsi créer une boucle de promenade.

aménager le carrefour qui est actuellement dangereux et créer une liaison claire avec la place de la mairie et de l'église

liaison entre les cours d'eau



créer un point fort près de l'église de Carnoy

aménager un axe confortable entre Gommegnies et Carnoy

Autres enjeux sur la D87 :

- agrandir la salle polyvalente ? Besoin d'un autre équipement ?
- Mettre en place le projet de lotissement
- Traiter le carrefour difficile au niveau du rond point de l'ancienne gare
- Prévoir l'implantation de la nouvelle mairie dans l'ancien presbytère



Deuxième partie : Actions ponctuelles menées sur le territoire

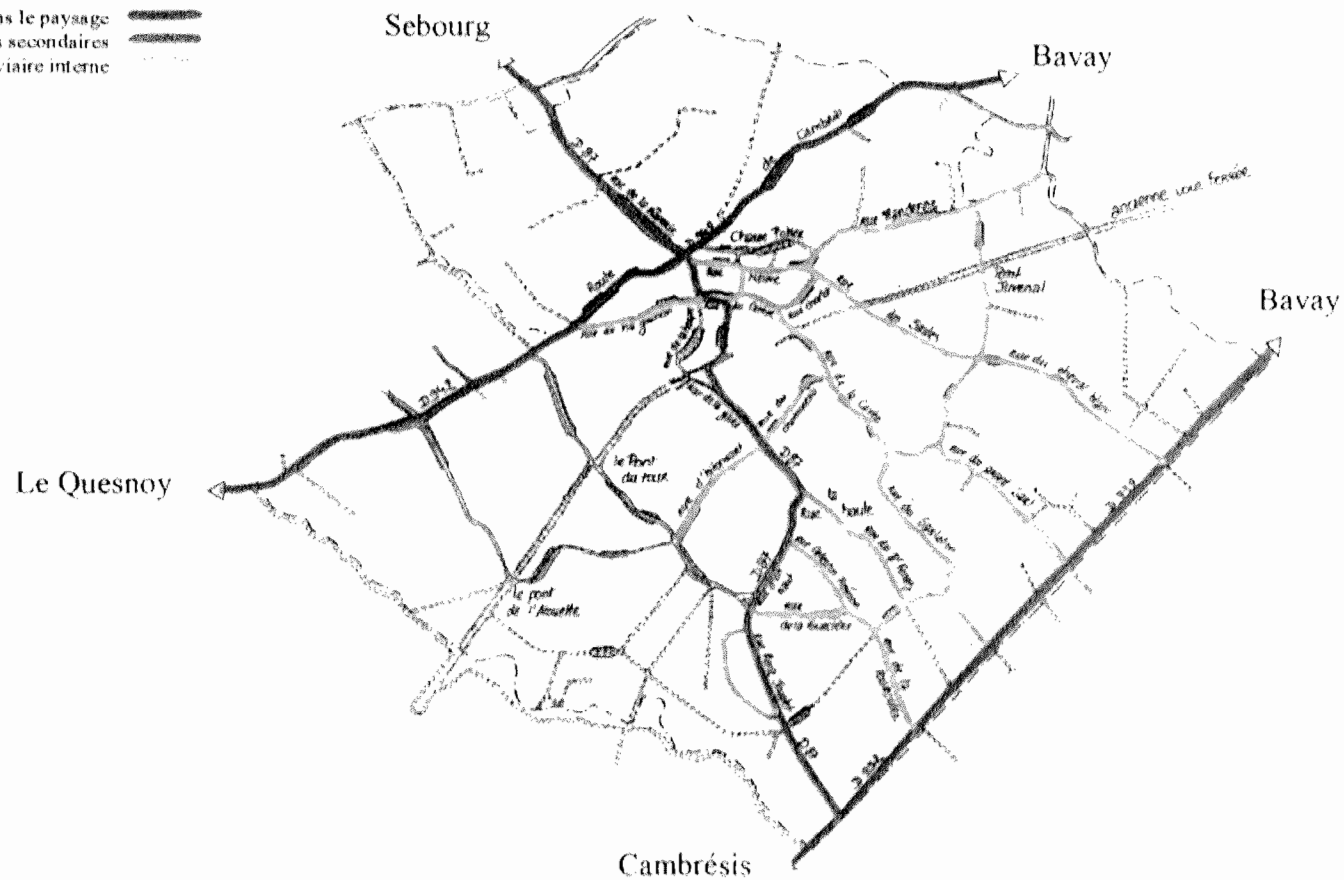


1/ Propositions d'aménagement des rues et de leurs bas-côtés

a) Un nouveau mode d'entretien à mettre en place

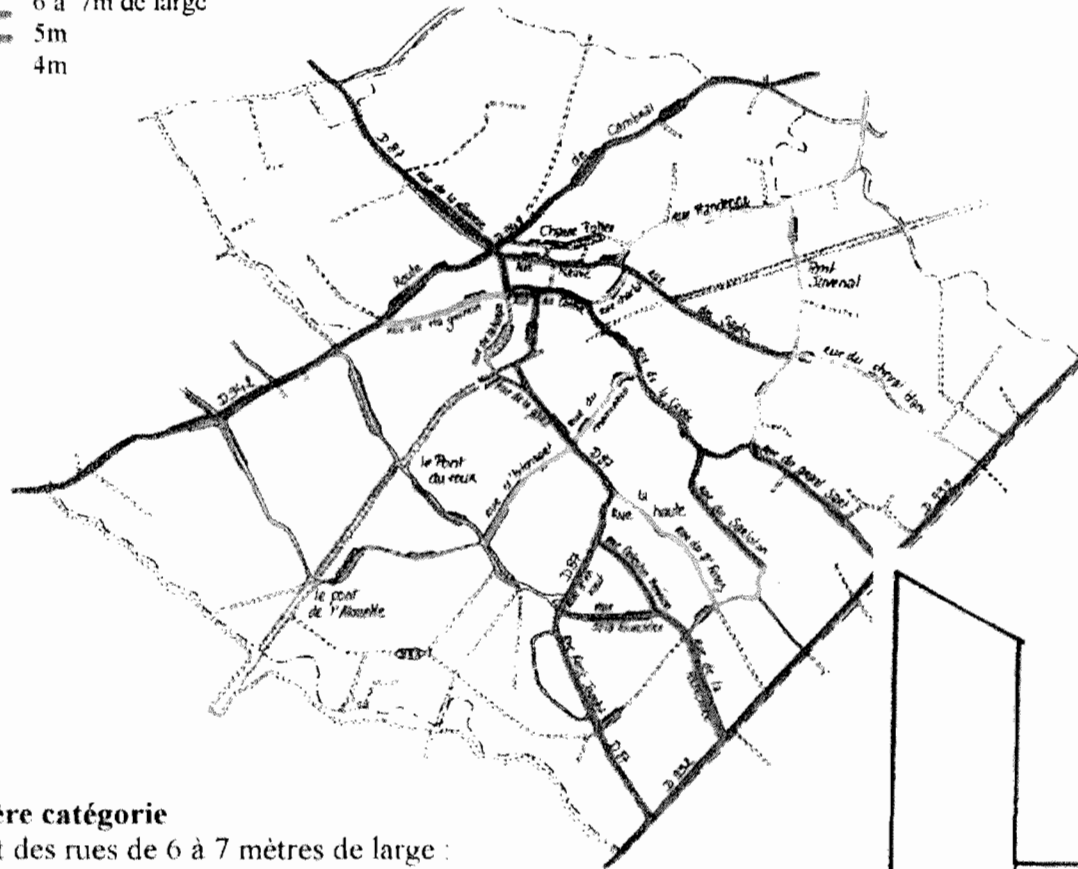
HIERARCHISATION DES VOIES D'APRES ANALYSE CARTOGRAPHIQUE

Voies principales structurantes dans le paysage 
Voies secondaires 
Réseau viaire interne 



HIERARCHISATION DES VOIES SELON LEURS GABARITS RELEVÉS SUR LE SITE

——— 6 à 7m de large
——— 5m
- - - - - 4m



Première catégorie

Il s'agit des rues de 6 à 7 mètres de large :

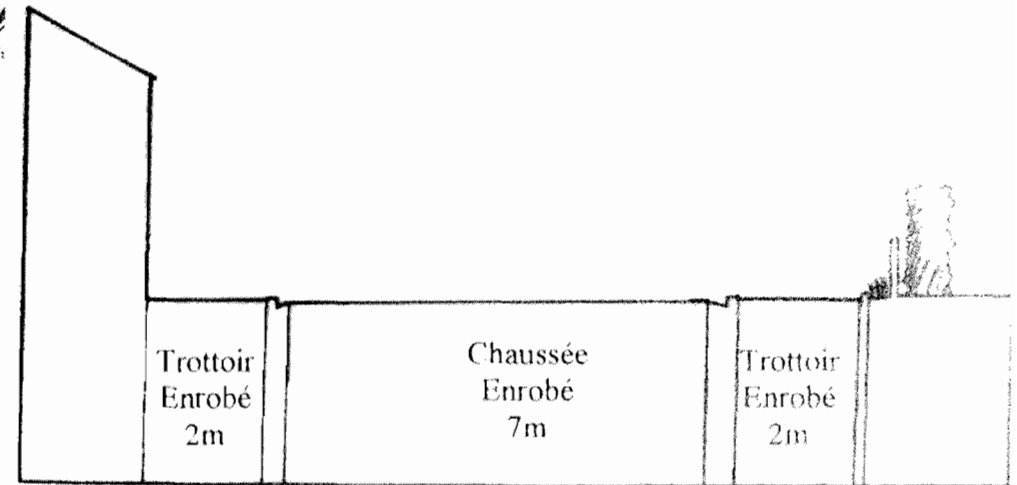
- la D942 (Le Quesnoy-Bavay)
- la D932 (chaussée Brunehaut)
- la D87 (rue de la gare et rue la Râperie)
- les rues devant les écoles (rue de la Cavée et rue Célestin Henion).

Ces routes à grand gabarit correspondent à des routes qui frôlent le territoire.

La circulation y est importante: les automobilistes roulent très vite et ne font que passer à Gommegnies.

Sur les chaussées telles que la D932 et la D942, il n'y a de place ni pour le piéton, ni pour le cycliste. Les bas-côtés sont enherbés et fauchés de temps en temps. Ce sont des voies de passage.

Ex: Coupe / rue Célestin Henion



La D87 est également une voie à grand gabarit. La largeur de la chaussée varie entre 6 m et 6,50 m. Elle offre différentes ambiances et possède plusieurs noms (rue de la Râperie, rue du centre, rue de la gare, rue d'en haut, rue René Jouglet).

Elle offre plusieurs séquences:

-Rue de la Râperie: Talus de part et d'autre, pas de place pour le piéton et pour le cycliste.

-Rue du centre : Tronçon urbain, un peu de place pour le piéton, trottoirs en enrobé.

-Rue du Shopi : Rue étroite, voitures garées à cheval entre la route et le trottoir.

-Tronçon bocage au niveau du stade: bas-côtés immenses de 3 à 4 m de large peu confortables (herbe).

-Rue haute et rue René Jouglet: Tronçon urbain de Carnoy, ambiance urbaine aérée, les trottoirs ne sont pas en enrobé (schistes).

Les rues des écoles (rue Célestin Hénion et rue de la Cavée) sont des rues très larges avec de l'enrobé sur les trottoirs et sur la chaussée. Ces rues sont à sécuriser en réduisant la chaussée et en agrandissant les trottoirs.

Deuxième catégorie

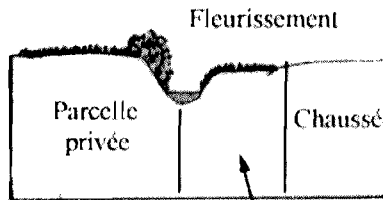
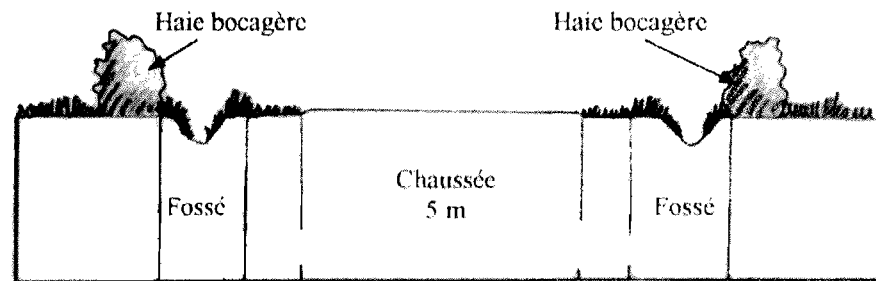
Il s'agit des chaussées de 5 mètres de large correspondant au réseau viaire interne à Gommegnies.

Ce sont des rues où le traitement des bas-côtés est très variable : généralement on a du schiste sur les trottoirs devant les maisons et des bordures pour délimiter le trottoir de la chaussée (les trottoirs ne sont jamais en enrobé).

Certains habitants s'approprient les bas-côtés ce qui induit une grande richesse: on trouve tout type de revêtement : dallage, pavage, engazonnement, ...

Les bas-côtés sont en général assez larges et suffisants pour créer une promenade et un cheminement piéton.

Ex: Coupe / rue René Jouglet



Bas côté engazonné entretenu par le propriétaire du terrain le joustant

La limite entre le domaine public et le domaine privé se matérialise par la simple présence d'un fossé.

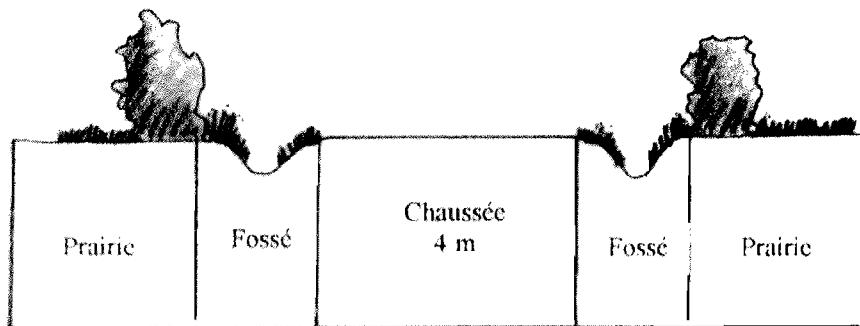
Troisième catégorie

Ce sont des chaussées de 4 mètres de large.




Elles correspondent à des rues sans impasse, à des chemins de champs et bien souvent, ce sont des rues dont les abords sont rarement construits.

Certaines de ces voies font partie d'un parcours de randonnées touristiques. Ce sont des rues tranquilles sans circulation automobile ou presque, propices aux ballades à pieds au cœur du bocage.

Ex: Coupe / Rue du chemineau



PROPOSITION DE GESTION DIFFERENCIÉE DES VOIES DE GOMMEIGNES-CARNOY

-  Gestion intensive
-  Gestion extensive
-  Gestion extensive



Le territoire communal comptant plus de 30 Km de routes, l'entretien des bas-côtés de ces dernières constitue une lourde charge pour la municipalité (temps passé, produits phytosanitaires, engrais...)

Celle-ci ne peut pas prendre en compte toute la gestion des bas-côtés de ses routes, c'est pourquoi actuellement elle doit faire des choix et procéder en fonction des priorités.

Tous les bas-côtés sur la commune ne peuvent pas être entretenus de la même manière. Non seulement, l'entretien très suivi de certains endroits ne présente aucun intérêt, mais aussi il est trop onéreux: au cœur de la campagne, les bas-côtés n'ont pas besoin d'être entretenus de manière intensive. C'est pourquoi la gestion différenciée permet grâce à une planification globale d'affecter du temps et des moyens là où cela est vraiment nécessaire.

Sur la carte ci-contre, 3 catégories de routes ont été définies; pour chacune d'entre elles, la gestion de leurs bas-côtés sera différente.

Ces 3 catégories de routes ont été définies en fonction de leur situation, du rôle paysager et de l'usage de leurs bas-côtés.

La **première catégorie** comprend la D87, la D942, la D932, ... Les bas-côtés de ces dernières bénéficieront d'un entretien horticole très suivi, le fleurissement tiendra une place importante car ces derniers ont pour fonction d'embellir l'image de la commune. Il faut rappeler ici que ces axes routiers sont très empruntés.

Les bas-côtés de la D87 doivent particulièrement être soignés surtout sur le tronçon entre l'église de Carnoy et celle de Gommegnies. Ce tronçon de route est majeur, car il relie les 2 bourgs ainsi que les différents services, équipements et commerces.

Les bas-côtés sur ce secteur seront très utilisés par les piétons, ils devront donc être confortables.

Ils pourront être entretenus par les services techniques de la commune. Pour les plus gros travaux tels que la taille de formation des arbres plantés, l'élagage ; des entreprises spécialisées et compétentes pourront intervenir.

La **deuxième catégorie** de chaussées correspond aux routes des différents quartiers et hameaux. Les bas-côtés de ces derniers pourraient être entretenus de manière plus extensive pour préserver le caractère naturel et rural des hameaux. Il faut savoir que les personnes qui viennent habiter à Gommegnies-Carnoy sont en quête d'authenticité!

La municipalité pourrait prendre en charge 1,50 m de bas-côtés tondu régulièrement pour permettre une liaison piétonne relativement confortable entre les différents hameaux.

Le restant serait à la charge des riverains (habitants ou agriculteurs).

La **troisième catégorie** comprend des routes le long desquelles il n'y a pas de constructions ou très peu.

Les bas-côtés de ces dernières seront gérées de manière très extensive: une à deux fauches par an suffiront.

Ce mode d'entretien permettra de développer la faune et la flore du pays et des équilibres biologiques. La biodiversité sera ainsi restaurée. Ce mode de gestion existe déjà dans cette catégorie; il suffit seulement de la préserver.

La gestion différenciée est un mode d'entretien raisonné, plus naturel, plus écologique et aussi plus économique qui s'applique non seulement aux bas-côtés mais aussi à tous les espaces verts de la commune. On pourra donc prendre en compte en plus:

- les abords du stade
- le parc mémoire des vergers et haies bocagères près du nouveau lotissement
- les chemins de promenade
- la place de l'église de Gommegnies
- la place de l'église de Carnoy.

Enfin la gestion différenciée permet d'éviter de banaliser le territoire.

BEZANNES : LA GESTION DIFFÉRENCIÉE D'UNE PETITE AGGLOMÉRATION.

Carnets de vue, été 1999, n°3, p. 14-16.

Lors de la définition d'une opération de retraitement des espaces publics de son centre-bourg en 1997, une commune d'environ 1 300 habitants met au point une nouvelle Gestion Différenciée de ses espaces verts qui est progressivement étendue sur toute la commune. Si la « Gestion différenciée est aujourd'hui appliquée dans de grandes agglomérations (Rennes, Strasbourg, Montpellier...), l'exemple de Bezannes montre que cette gestion plus écologique des territoires urbains peut-être aussi appliquée aux petites communes.

A l'origine, en 1996, il y a une étude de projet de territoire réalisée par une équipe d'architectes, d'urbanistes et d'architectes-paysagistes (Art de Ville/Site et Concept). La commune de Bezannes est alors confrontée aux enjeux que pose le projet de création de la future gare de TGV de l'agglomération de Reims sur son territoire. Son maire, Monsieur Bellef, conscient des bouleversements qu'un tel projet peut entraîner pour une petite commune résidentielle avec un cachet rural fort, décide de définir un plan d'actions qui permette de renforcer l'identité de la commune. Parallèlement, se pose la question de l'enfoncement des réseaux aériens dans le centre de la commune, alors que celle-ci est également amenée à réfléchir sur la composition de ses espaces verts lors du concours des communes fleuries du département de la Marne. L'idée de traiter globalement toutes ces questions par le biais d'un seul plan d'actions est rapidement adoptée par l'ensemble de l'équipe municipale.

Un plan de gestion différenciée pour affirmer son identité et son patrimoine naturel

La volonté de maîtriser son identité rurale par le biais de ses paysages et plus particulièrement par celui de ses espaces publics s'impose

rapidement. De surcroît, la présence d'un cours d'eau naturel dans le centre de la commune, la Muire, lié aux fluctuations de nappe superficielle tendant à s'assécher du fait de l'augmentation des surfaces imperméables, renforce l'idée d'un traitement plus écologique des espaces verts. La mise en place d'un plan de Gestion Différenciée comme fil conducteur des aménagements de restructuration de voiries à rétrovirer et de bandes végétales à développer, est adoptée.

Une stratégie d'une nouvelle gestion étendue progressivement à tous les espaces verts de la commune

Le premier objectif d'un plan de gestion différenciée - point qui a suscité le plus de débats - est la mise en place d'une Gestion Différenciée dans la commune de Bezannes qui planifie les interventions d'entretien en distinguant les sites plus ornementaux (jardin de la mairie par exemple) et les sites plus rustiques en périphérie. Les habitants pourront-ils comprendre les motivations d'espaces verts n'ayant pas d'entretien en apparence ?

Pour sensibiliser progressivement les élus et les habitants, un premier projet d'espace plus naturel a été d'abord mis au point pour le jardin de la mairie réalisée deux ans plus tôt avec une petite fontaine naturelle qui fut sujet à

controverses. Une fois réalisé et apprécié par la grande majorité des habitants, le plan a été mis en œuvre, dans le cadre de la restructuration des espaces publics du centre-bourg. L'effort est désormais d'aller plus loin en réalisant des espaces avec de fortes vocations "écologiques" comme un jardin à papillons. Finalement, le plan de Gestion Différenciée est désormais orienté vers la différenciation des espaces écologiques en distinguant les groupements végétaux et les habitats écologiques potentiels. Pour cela, un ingénieur-écologue, Jean Louis Ranc, réalise l'inventaire précis de tous les groupements écologiques présents dans les espaces publics de la commune.

Il s'agit de favoriser un enrichissement de la flore et de la faune, tout particulièrement de l'avifaune dans les parties les plus naturelles du plan d'aménagement. La méthode choisie repose sur un programme d'entretien adapté. L'espacement des opérations de tonte et de fauchage permet ainsi à certaines plantes de fleurir et, par conséquent, de se reproduire pour fournir de nouvelles plantes pour l'année suivante. De la même manière, cette gestion des coupes permettra de tenir compte des périodes de nidification ou de reproduction des populations animales (notamment pour l'oiseau).

Les plantes dans les différentes prairies pourront s'adapter au rythme du fauchage, pour un fauchage grand bleu en mai et en août. Par exemple, les carottes sauvages croissent uniquement après la première coupe et fleurissent peu avant la seconde ; les campanules fleurissent une première fois avant la première coupe. Le composteur se reconstruit en effet très rapidement. L'effet immédiat de l'enrichissement floristique est l'enrichissement de la faune représentée par des groupes tels que les insectes, les petits rongeurs, les oiseaux.

La limitation des opérations d'entretien

Le résultat est la réalisation moins nombreuse des tontes et fauchages, un fauchage des prairies et un travail des sols moins régulier. La conséquence directe de la Gestion Différenciée du Parc-Paysager est la réalisation d'économie : maîtrise des consommations d'engrais et de débouants (si nécessaires), économie de matériel et de personnel.

La différenciation d'ambiances paysagères contrastées :

Un des premiers résultats de la Gestion Différenciée est la délimitation de secteurs paysagers aux ambiances bien distinctes :

- une partie se présentera comme un espace structuré et bien entretenu (parc paysager plus traditionnel) : les abords de la place reconstruies

Une partie ressortira comme un vaste espace naturel, plus orienté vers la création d'espaces écologiques et rustiques, permettant la préservation et l'enrichissement de la flore et de la faune spécifiques aux milieux « naturels » du bord de la Muire ou dans les grandes prairies de couleurs qui marquent et identifient les entrées du centre-bourg.

Un des principes de la gestion différenciée est de laisser développer les végétaux jusqu'à leur fructification pour permettre un réensemencement naturel. Les conséquences de ce choix sera la présence de végétaux desséchés dont l'état physique peut donner l'impression d'un manque d'entretien du Parc Paysager, alors que l'objectif est d'assurer la pérennisation des végétaux.

Le premier bilan des espaces plantés

Les avantages d'une Gestion Différenciée sont :

- de garantir la qualité esthétique du projet dès la première année avec des végétaux de bonne taille. Une telle démarche n'est pas incompatible avec des objectifs plus esthétiques ;
- de préserver une partie des sites en espaces naturels (notamment les prairies et le jardin à papillons : créer la biodiversité dans les sites urbanisés
- d'assurer la diversification de la flore et de la faune ;
- de réaliser des gains de productivité par rapport aux entretiens (surface d'espace vert / nombre de personnes pour l'entretien).

Les résultats sont positifs et sont de deux ordres :

Résultats écologiques

- dans le domaine de la flore, la Gestion Différenciée permet un enrichissement spontané très rapide avec une attention particulière concernant le sol écologique et les relevés de terrain.
- dans le domaine de la faune, la Gestion Différenciée permet un enrichissement des milieux d'accueil de l'avifaune ;

Résultats économiques

- gestion d'espaces plus étendus avec un nombre de personnel moindre par hectare géré.

La réussite de la démarche suppose une grande attention des points suivants :

- avoir une parfaite connaissance du patrimoine entretenu ;
- entreprendre une formation sérieuse du personnel ;
- informer et sensibiliser le public.

Ainsi, il est important qu'un suivi écologique soit réalisé, car il permet de faire des relevés floristiques réguliers de tous les espaces ayant des modes d'entretien différents sur la commune et d'étudier la flore spontanée. Ces études permettront de mettre en évidence la richesse de certains habitats qu'offrira les aménagements.

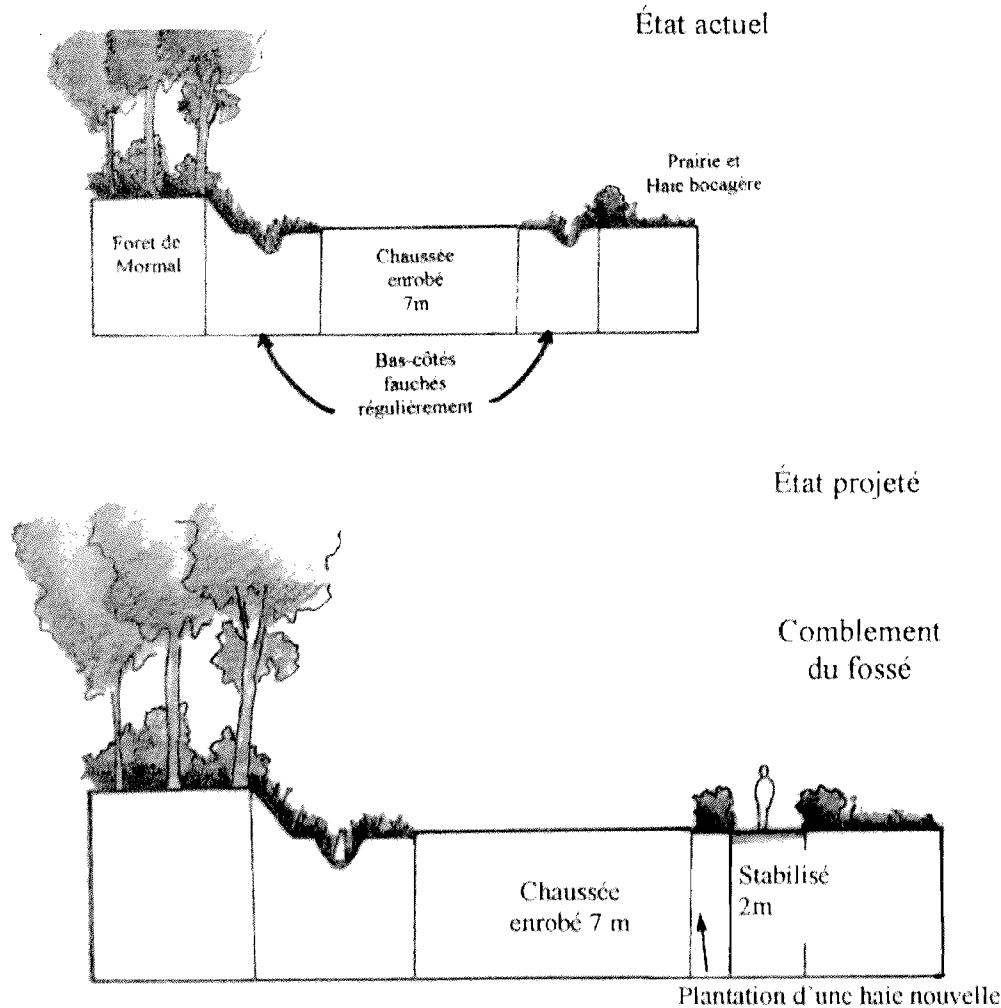
Des mesures générales d'entretien sont prévues et comportent diverses interventions telles que :

- des visites et le nettoyage des espaces (visite bimensuelle et nettoyage papiers et objets divers)
- des désherbages des différents espaces (Enlèvement des adventices et des indésirables par désherbage fin ou grossier),
- la taille des haies, arbustes et arbres (taille des haies une fois par an, à l'automne),
- une surveillance sanitaire des plantations en fonction des attaques parasitaires (deux passages par an, l'un au printemps (mars), l'autre à l'automne (novembre), des traitements phytosanitaires respectueux de la faune (les interventions de traitement chimique doivent tenir compte des périodes de floraison et de fructification ; l'usage d'herbicides et de certains produits phytosanitaires, est proscrit le long des fossés et des berges).

b) Principes d'aménagements des voies structurant le paysage

**LA D932 ENTRE LA FORET DE MORMAL
ET L'AUREOLE BOCAGERE**

-Principe général

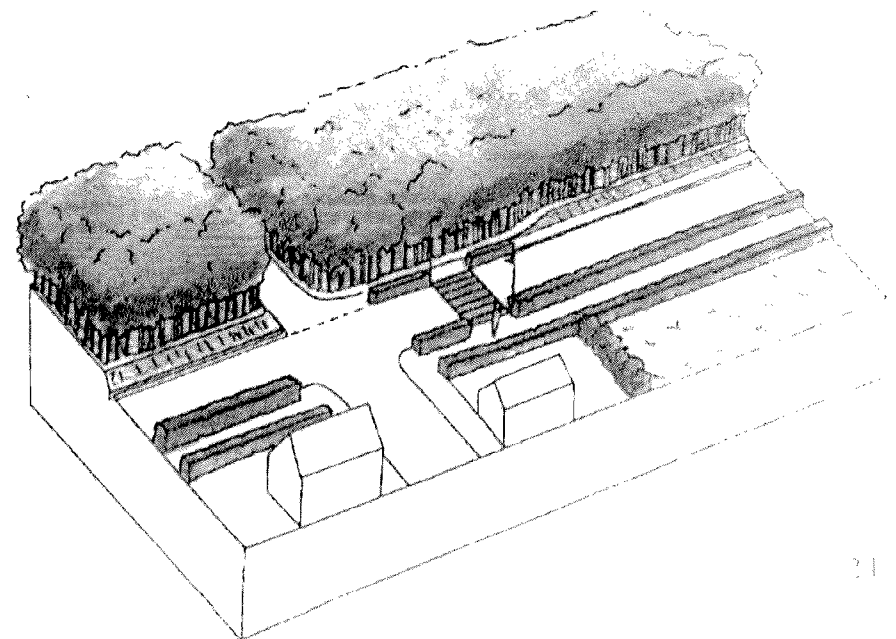


Le marquage des entrées de la commune depuis la chaussée Brunehaut :

Les entrées sur le territoire communal par ses hameaux seront signalées par des éléments verticaux. Ces derniers pourraient également marquer une liaison piétonne entre le secteur bocager et la forêt. En effet, actuellement Gommegnies-Carnoy est une commune juxtaposée à la forêt sans avoir aucune relation avec elle. Il est vrai qu'aujourd'hui le franchissement de la D932 semble utopique

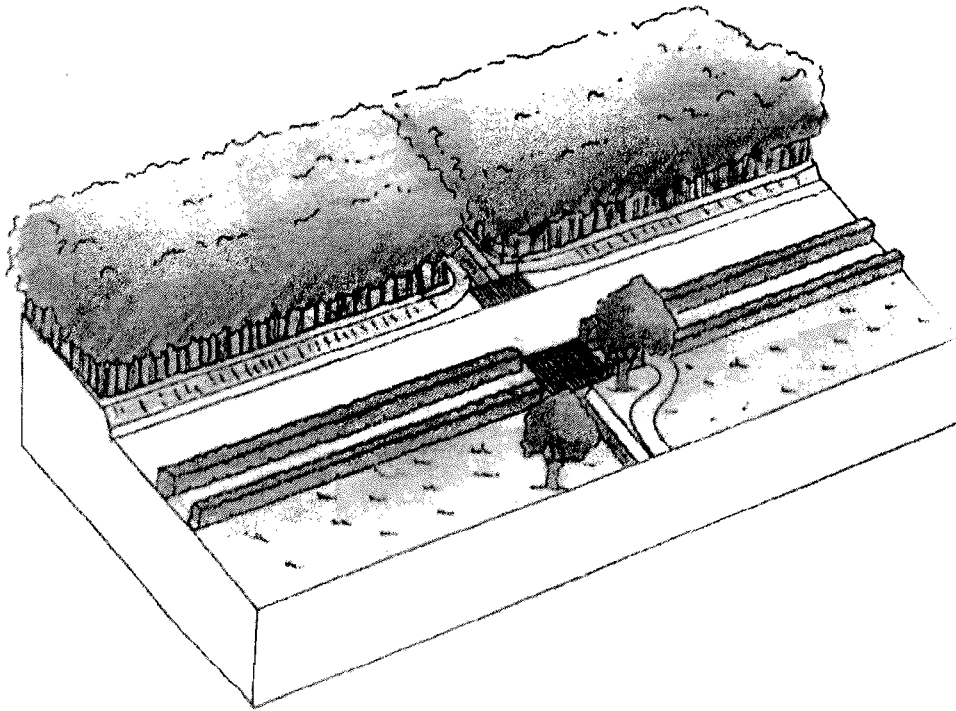
La circulation y est tellement importante que cela pourrait être dangereux. Le problème de la vitesse et du trafic n'est pas irrémédiable. Différents acteurs locaux se penchent sur ce problème.

Il serait intéressant que le piéton puisse faire une grande boucle depuis la forêt jusqu'au plateau céréalier. De plus, actuellement, les traversées de la D932 se font malgré tout, car certains enfants se rendent au centre équestre de Locquignol.



Le marquage du franchissement de l'eau au niveau de la chaussée Brunehaut :

-Principe général :



- Plantation de saules têtards
- Mise en place d'une rambarde esthétique
- Mise en place d'un revêtement de sol particulier en bois
- Amorce d'une promenade au bord de l'eau

LA D942 ENTRE L'AUREOLE BOCAGERE ET LES CHAMPS OUVERTS DU VALENCIENNOIS

Cette chaussée qui relie Le Quesnoy à Bavay vient d'être refaite; le principe d'aménagement de cet axe est le même que celui de la D932, un doublement de la haie est effectué sur le côté sud de la chaussée, les 3 entrées sur la commune depuis cet axe pourront aussi être matérialisées par des éléments verticaux (semblable à des mâts).

État actuel



État projeté



c) Aménagement de l'artère vivante de Gommegnies-Carnoy:
la D87

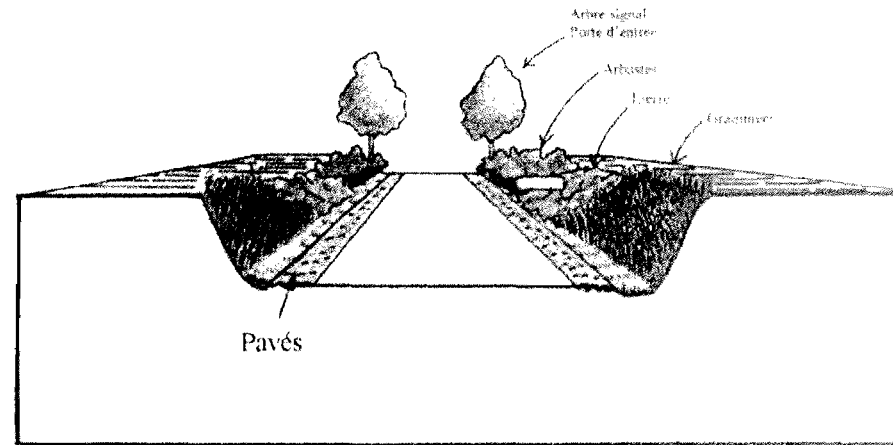
Les deux entrées sur la commune qui se font depuis la D87 sont les deux entrées principales. Elles sont donc à soigner. L'entrée d'une commune ne se traite pas seulement de manière ponctuelle par un panneau signalétique. Il est plus intéressant de la travailler de manière progressive pour interpeller l'automobiliste et le faire ralentir progressivement.

Sur les coupes ci-contre, l'entrée progressive se matérialise par une succession de masses végétales des plus naturelles (sur les bas-côtés de la chaussée) aux plus horticoles et soignées en se terminant par deux arbres repères signalant « la porte d'entrée » de la ville.

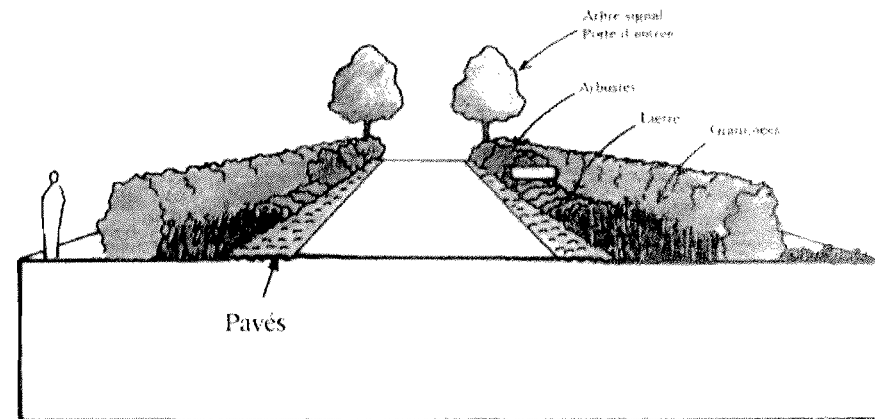
Enfin, pour accentuer le ralentissement, la largeur de la chaussée sera rétrécie visuellement par la mise en place de pavés sur l'extérieur.

La D87 traverse la commune du Nord-Ouest au Sud-Est. Différentes ambiances ponctuent cette traversée ; ces dernières doivent être identifiées et renforcées par des aménagements appropriés.

Entrée du village depuis la RD 87
rue de la Râperie



Entrée du village depuis la RD 87
rue René JOUGLET



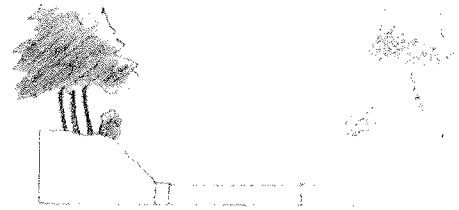
La rue de la gare depuis la poste jusqu'à la menuiserie est une rue commerçante (présence du supermarché Shopi).

Cette rue pourra être rendue aux piétons, les trottoirs seront élargis et l'éclairage se matérialisera par des appliques murales.

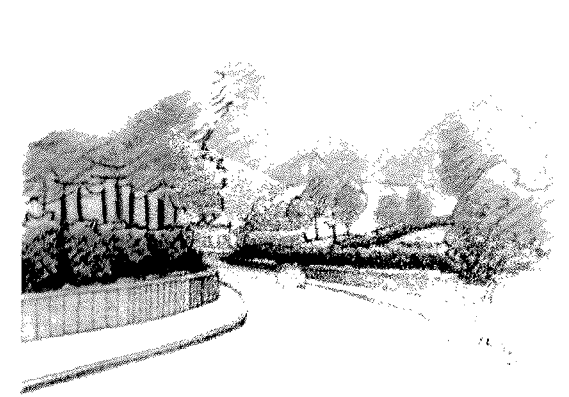
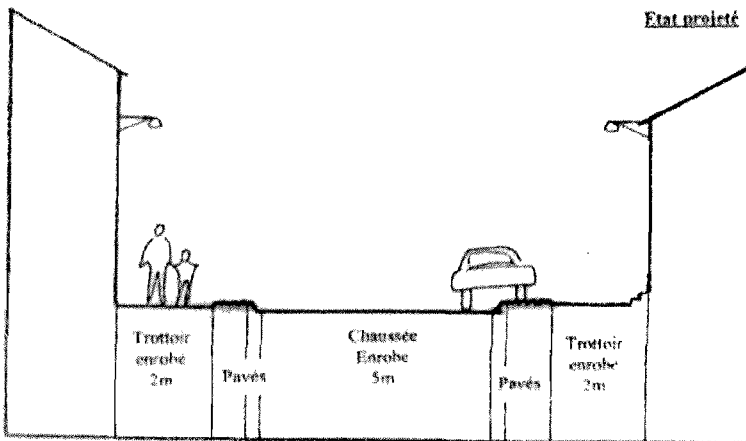
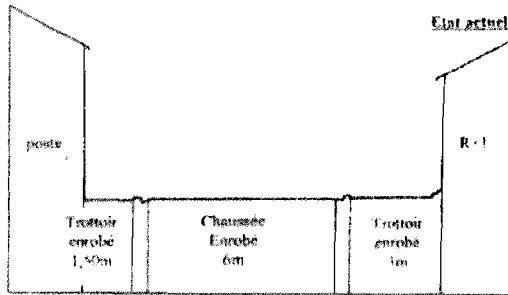
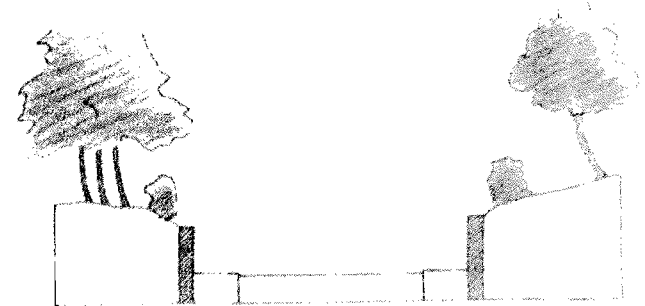
Actuellement de nombreux camions circulent dans cette rue étroite. Le carrefour entre la rue de la gare et la rue du centre devient très dangereux. Il faudra réfléchir prochainement à une déviation de ce tronçon de route.

Entre la poste et la gare, un tronçon de route est bordé de talus ; il y a très peu de place pour le piéton. Les coupes ci-jointes montrent comment redonner de la place aux piétons.

Etat actuel



Etat projeté

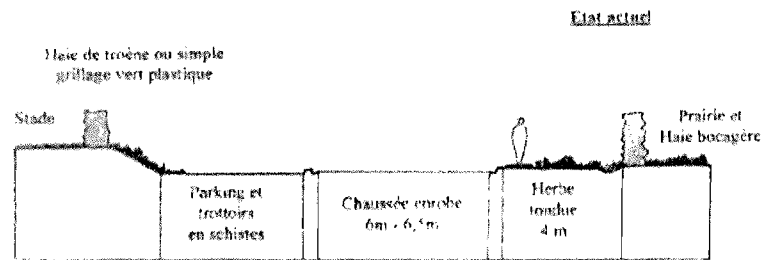


Au niveau du stade et de la salle polyvalente, la chaussée paraît actuellement très large du fait de la « grandeur » des bas-côtés engazonnés ou en schistes.

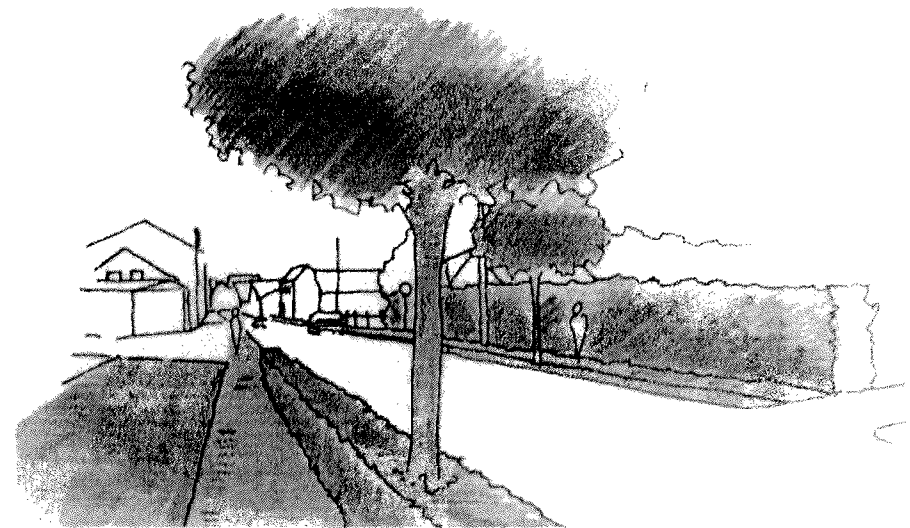
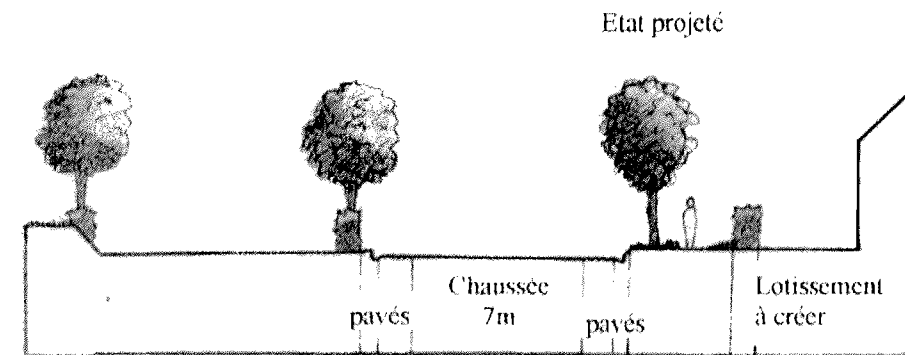
Dans l'état projeté, l'automobiliste aura l'impression de traverser un parc paysager, une zone verte, car il s'agira très prochainement d'un endroit clé dans la commune (future salle de sports, parc mémoire, future école...).



Etat actuel

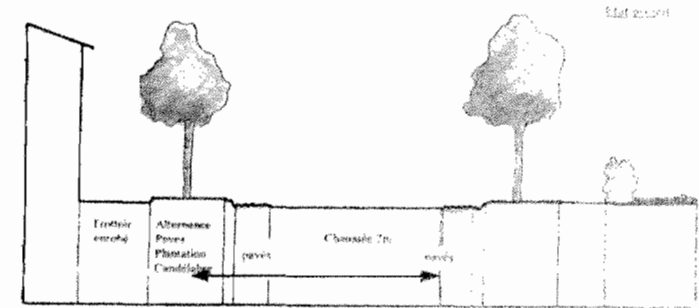
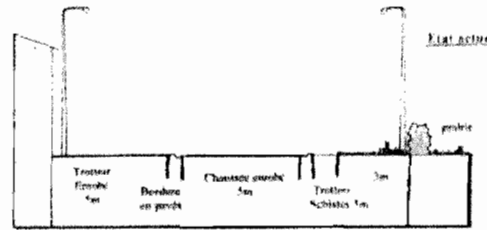


Etat projeté



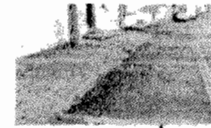
Dans la rue d'en haut à Carnoy, la largeur importante des bas-côtés permettra la plantation d'arbres. La circulation piétonne pourra se faire en arrière de l'alignement d'arbres le long des façades.

La chaussée fera 7 m de large pour permettre le passage de convois exceptionnels, elle sera toutefois rétrécie visuellement par une bande pavée de part et d'autre.

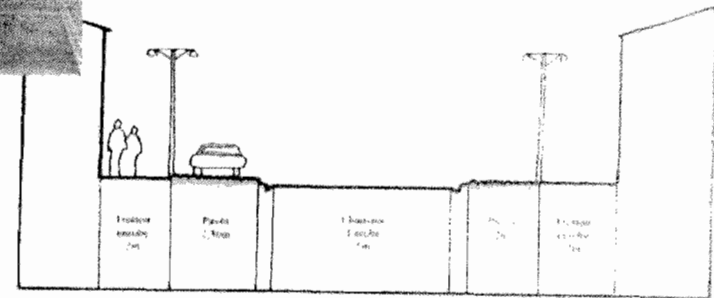


d) Proposition d'aménagement de la rue du centre à Gommegnies

Actuellement dans cette rue, les trottoirs sont en mauvais état (juxtaposition enrobé et pavés) comme nous le montre la photo ci-dessus. Ces trottoirs auraient besoin d'être refaits. Il serait intéressant de réutiliser les pavés existants et de les disposer plus près de la chaussée pour le stationnement. L'enrobé serait quant à lui placé le long des façades pour le confort et la sécurité des piétons ainsi éloignés de la route. Enfin, la largeur des trottoirs permettra la mise en place de candélabres plus esthétiques que les modes d'éclairage existants.



Exemple possible d'aménagement de la rue du Centre

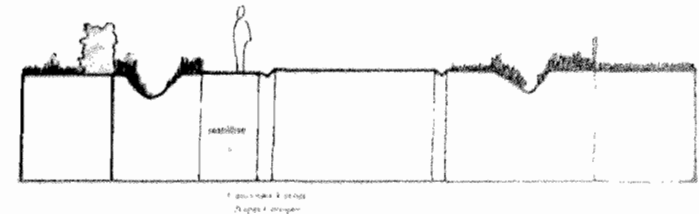


e) Principe d'aménagement des rues dans les hameaux de Gommegnies

Ce sont des rues où il y a peu de circulation. Le traitement des bas-côtés de ces rues sont riches et variés, leur gestion et entretien sont souvent pris en charge par les riverains (ils pourront s'ils le souhaitent avoir quelques conseils dans le cahier de recommandations: cf. annexe de cette plaquette). Au cours des différentes réunions publiques, les habitants ont évoqué le manque de trottoirs dans les hameaux qui faciliteraient les liaisons piétonnes entre ces derniers et le centre. Dans la coupe ci-contre, il est proposé de créer des trottoirs en stabilisé.

Aménagement des rues dans les hameaux

Amener une liaison piétonne, depuis les hameaux jusqu'au centre grâce à un chemin stabilisé enrobé.



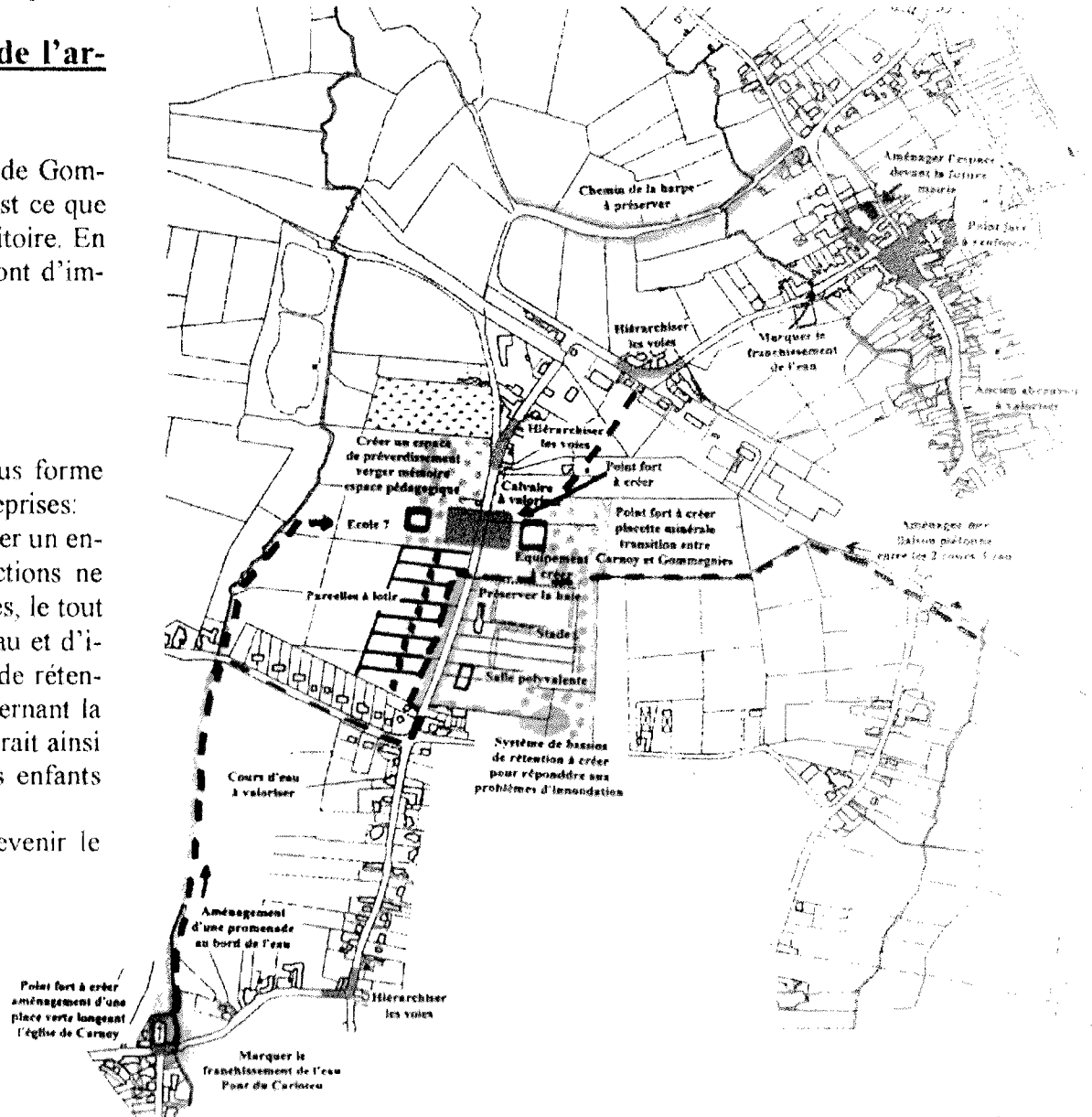
2/ Intentions et orientations d'aménagement de l'artere vivante de Gommegnies-Carnoy : la D 87

Le secteur situé entre l'église de Carnoy et celle de Gommegnies nous a semblé être une forte zone à enjeux; c'est ce que nous avons ressenti lors de notre analyse globale du territoire. En effet, ce secteur regroupe plusieurs projets qui entraîneront d'importantes mutations:

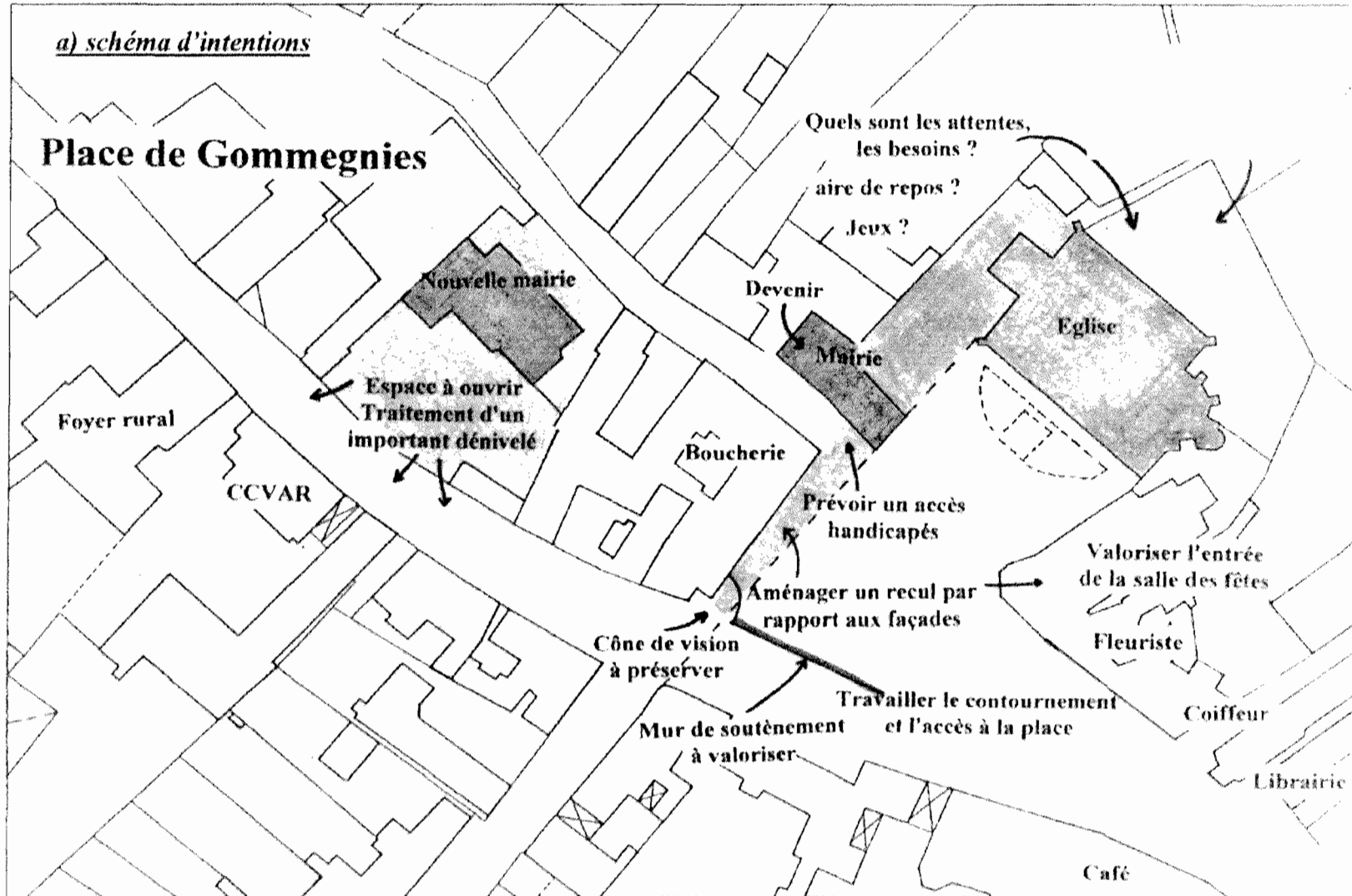
- L'agrandissement du Shopi
- La création d'une salle de sport
- La création d'un espace à lotir

Voici plus précisément, à une autre échelle et sous forme d'une programmation, les actions qui pourraient être entreprises: l'espace entre la salle des sports et le cimetière doit former un ensemble cohérent, les différents équipements et constructions ne doivent pas être simplement posés les uns à côté des autres, le tout doit se fondre dans un parc paysager. Les problèmes d'eau et d'inondations y seraient gérés par des systèmes de bassins de rétentions. La commune pourrait aussi servir d'exemple concernant la réintégration de fruitiers et de haies bocagères. Le parc aurait ainsi une vocation pédagogique pour les habitants et pour les enfants des écoles.

Enfin, grâce à sa nouvelle fonction, ce parc pourrait devenir le point de départ d'une promenade au bord de l'eau.



3/ Propositions d'aménagements de la place de la mairie et de l'église de Gommegnies centre

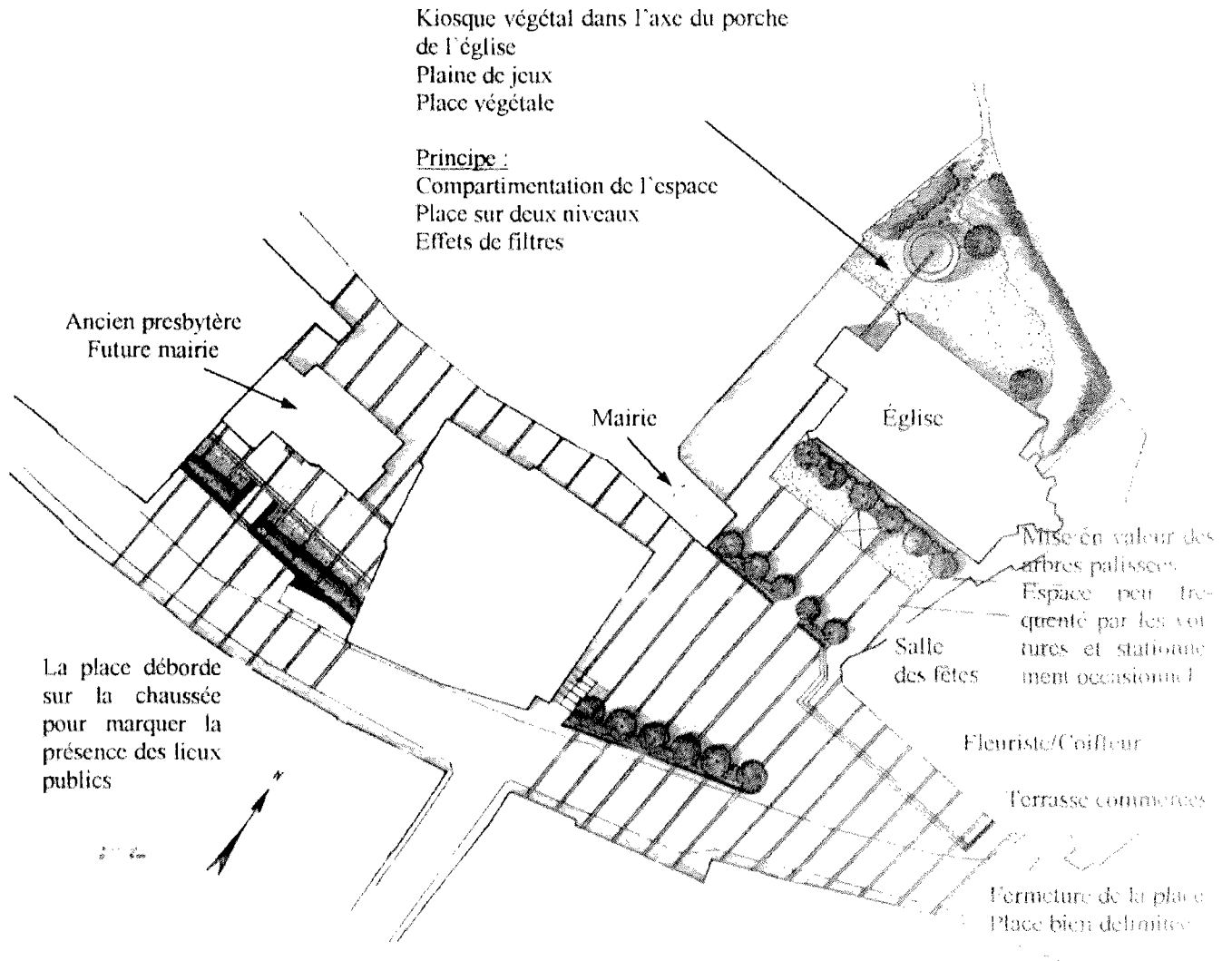


b) esquisse n°1 : Compartimentation de l'espace

Dans cette première esquisse, l'accès à la place de la mairie et à l'église par la grande rue est signalisé par le changement de revêtement au sol. Le dallage de la place partant du flan sud de l'église se continue sur la chaussée pour indiquer la présence des lieux publics et inciter indirectement les automobilistes à ralentir. Cette intention fait office de signalétique et de ralentisseur.

Chaque espace est compartimenté:

D'une part, la place de la mairie est séparée de la rue grâce à une haie taillée et un alignement d'arbres. Cette place est le lieu central de Gommegnies. On y trouve la mairie, l'église, la salle des fêtes ainsi que des commerces. C'est un lieu de passage des piétons et des automobilistes, c'est pourquoi l'espace doit être équitablement partagé entre chacun, mais aussi séparé pour assurer plus de sécurité et plus de confort pour le piéton. Ce dernier accédera aisément à la place du côté de la rue et pourra la traverser en passant sur la terrasse devant les commerces (fleuriste, coiffeur...) et ensuite longer un second alignement d'arbres le menant à la mairie. Une seconde arrivée piétonne se fait aussi au niveau des quelques marches sur le côté est de la place. Une circulation piétonne plus facile met en valeur les bâtiments et commerces qu'elle dessert et indirectement met aussi en valeur le centre de la commune.



D'autre part, la place de l'église est elle aussi séparée de la place de la mairie par une haie taillée ainsi qu'un alignement d'arbres délimitant ainsi les deux espaces.

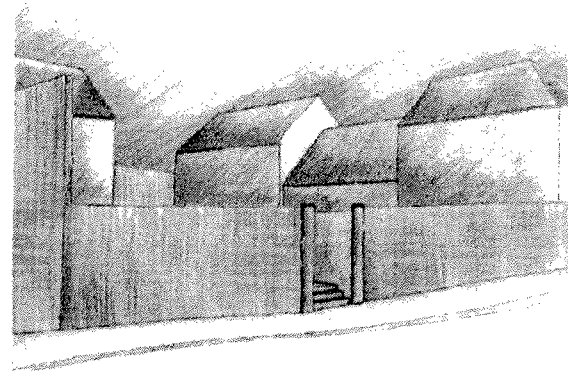
Les arbres palissés, présents sur le côté sud de l'église, seront accompagnés de massifs arbustifs et d'un gazon entourant le monument commémoratif, ce qui mettra en valeur l'abord de l'église et donnera à la place un aspect plus dynamique. L'accès de celle-ci par les voitures ne se fera que de manière occasionnelle, la circulation sera essentiellement piétonne.

Aux arrières de l'église (côté nord), un espace végétal (espace de détente, plaine de jeux) viendra fermer cet espace.

Un kiosque ou une fontaine sera positionné dans l'alignement du porche de l'église et du sentier du cimetière.

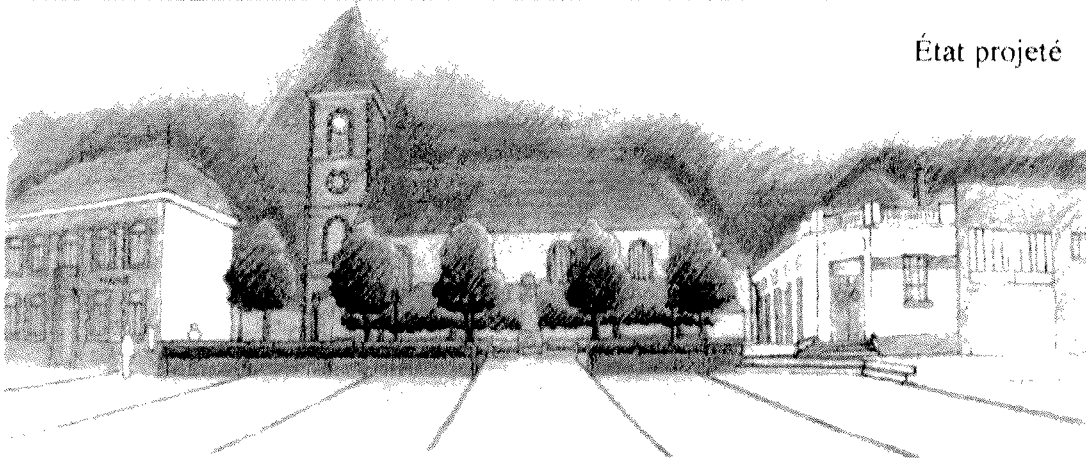
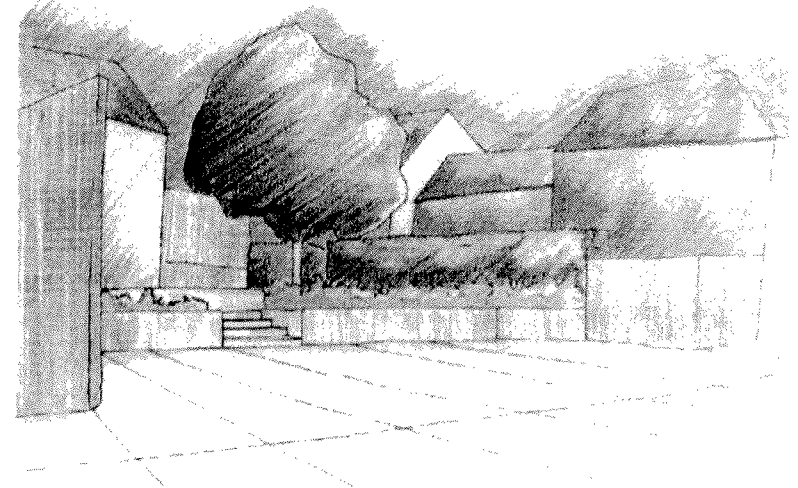
Mise en valeur de la nouvelle mairie à la place de l'ancien presbytère

État actuel



État actuel

État projeté



État projeté

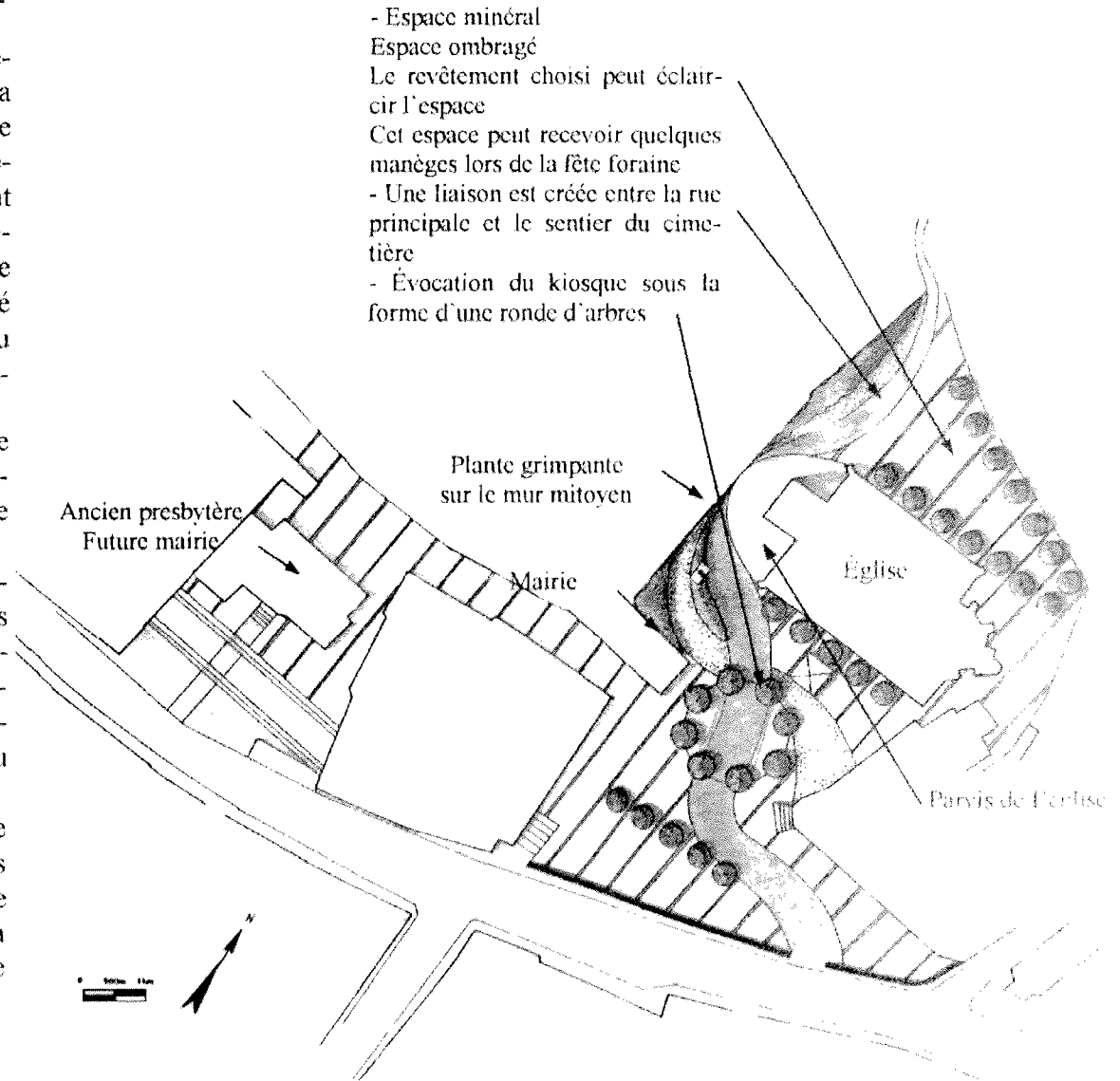
c) esquisse n°2 : une ronde d'arbres comme point de centralité

Dans cette deuxième esquisse, l'espace est organisé différemment, il n'est pas compartimenté de manière formelle. La place de la mairie n'est plus un grand espace vide et on ne parle plus ici de deux places différentes, elles sont toutes les deux reliées par un chemin (changement de revêtement au sol) partant de la grande rue vers l'église et vers le sentier du cimetière, celui-ci traverse une ronde d'arbres qui évoque l'ancien kiosque situé auparavant sur cette place. Un autre chemin engazonné partant de la salle des fêtes longe et vient épouser les formes du premier. De la même façon, la forme arrondie du parvis de l'église viendra répondre à celle du chemin.

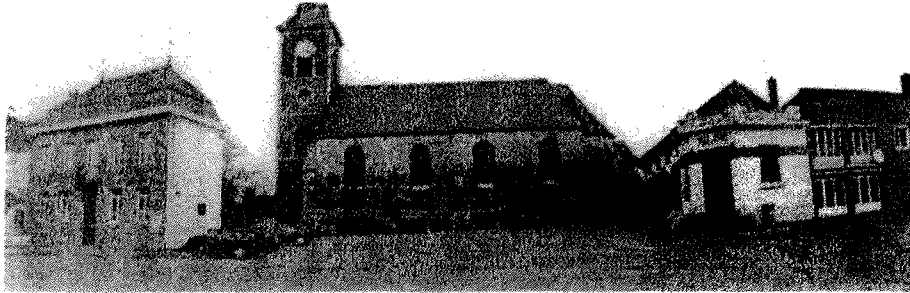
De plus, en réponse aux arbres palissés le long de l'église viendra un alignement d'arbres de l'autre côté de la ronde végétale, ces derniers permettent de délimiter l'espace piétonnier de l'espace de stationnement.

L'aspect symétrique des plantations vient en opposition de l'asymétrie de la circulation au sol, ce qui dynamise l'espace. Dans la partie nord de l'église se trouve un espace minéral bordé d'arbres, ce qui donne un espace ombragé. Le revêtement au sol aura ici pour fonction d'éclaircir cette zone. Cette dernière sera dédiée à la venue de certaines manifestations telles que ducasse ou fête communale.

Dans cette proposition les espaces se forment de manière plus aléatoire et peut-être plus originale, mais les fonctions des lieux sont tout aussi bien respectées, une place plus importante aux piétons y est accordé en matière de surface. Grâce à cela, la mairie, l'église et les commerces sont mis en valeur de la même façon que dans la première proposition.



État actuel



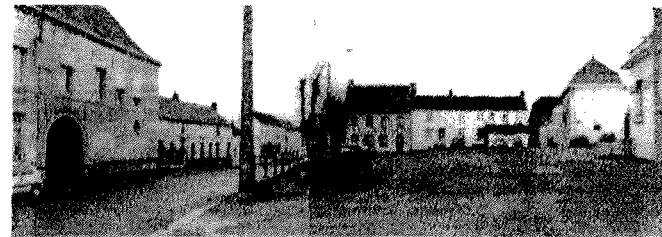
d) proposition annexe pour l'accès à la place de la mairie

Dans les deux propositions précédentes, l'ancien kiosque a été évoqué en référence, sous forme de rappel. Cette esquisse traite l'accès direct à la place de la mairie, la jonction entre la grande rue et la place. C'est pourquoi, il serait intéressant d'utiliser un élément de liaison et de la même façon faire appel à l'idée du kiosque uniquement sous forme d'image. Il serait ici symbolisé par l'effet tournant (en escalier) du sol et par l'arbre planté au milieu de ce cercle qui sera choisi pour sa forme arrondie. Cette proposition pourra être mixée aux autres, car le traitement de ce passage qui est en fait une sorte de carrefour, est important. Les modifications apportées sur les places auront ainsi un lien avec la rue.

État projeté



État actuel



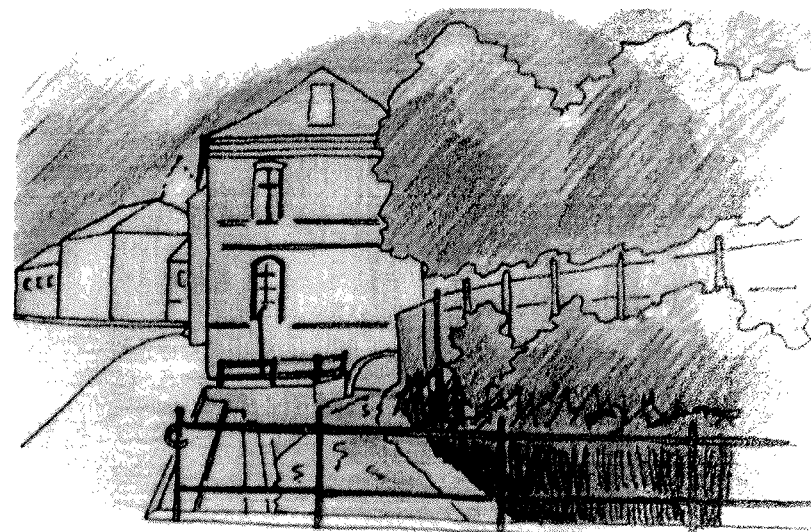
État projeté



e) Proposition d'aménagement de l'ancien abreuvoir dans la rue du centre

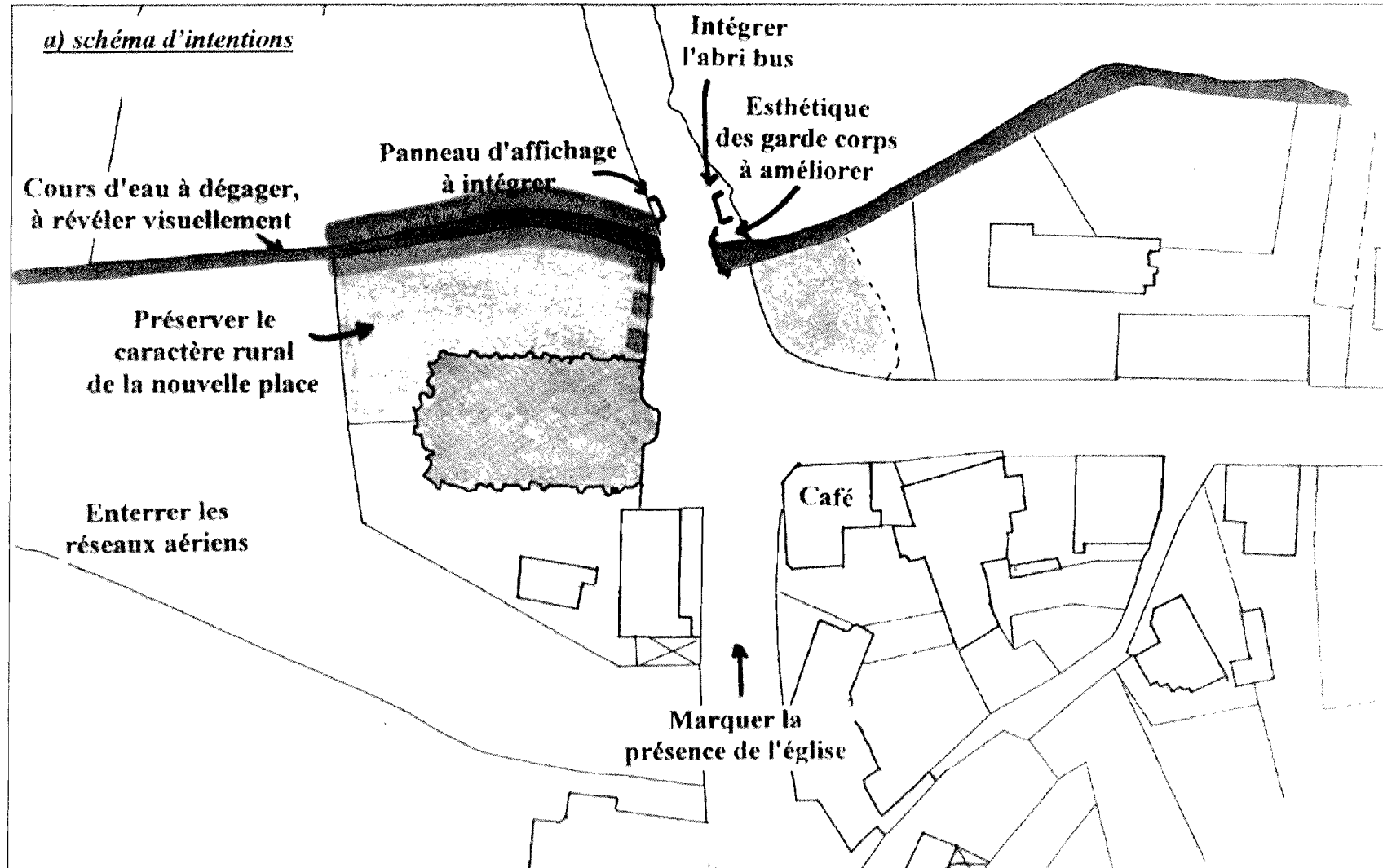
Principes :

- Améliorer ses abords, son environnement par la mise en place de plantes grimpantes et de végétation d'eau.
- Remplacer la clôture existante par des gardes corps plus esthétiques.
- Permettre l'accès à l'eau en créant quelques marches.
- Éclairer cet élément de patrimoine.



4/ Propositions d'aménagements de la place de l'église de Carnoy

En considérant l'église comme l'élément central de la place et le ruisseau de Carnoy comme son atout, il sera donc intéressant de mettre en valeur l'un et de développer les avantages de l'autre.



b) esquisse n°1 : la mise en scène du ruisseau

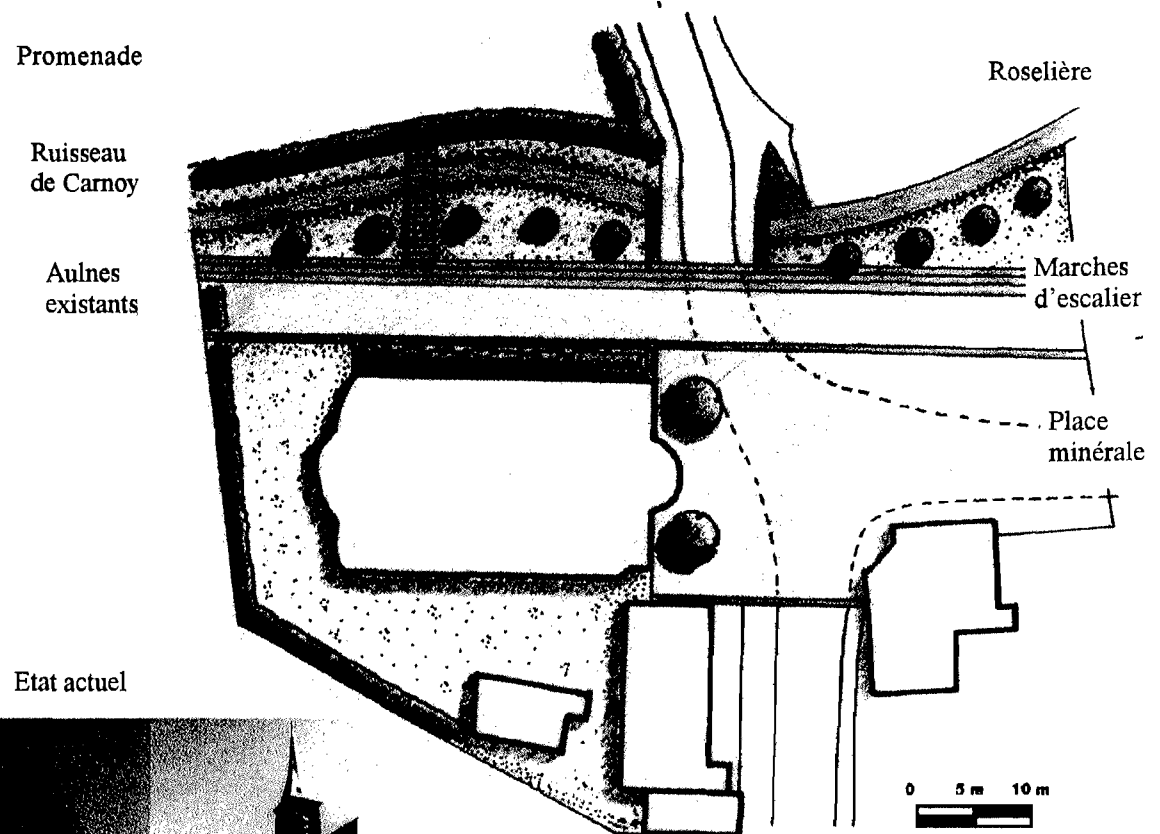
Le cours d'eau est bordé de part et d'autre d'une roselière, il est accompagné sur la rive nord d'une promenade menant au stade et sur la rive sud d'un alignement d'Aulnes, ce qui donne une impression d'élargissement.

Un axe parallèle au ruisseau souligne sa linéarité et forme la première partie de la place. Quelques marches prolongent en suivant le dénivelé de la rive du cours d'eau, au niveau de la route elles ne seront représentées que de manière symbolique en utilisant le même matériau.

L'accentuation du dénivelé grâce aux marches et le ponton en bois posé sur le ruisseau engendrent une ouverture de l'espace, un agrandissement de la place de l'église vers le cours d'eau et incitent les riverains à la promenade.

L'église est ici le centre de la place et le point de rencontre des habitants de la commune. C'est pourquoi il est important de mettre en avant son entrée grâce à deux grands arbres situés de part et d'autre de celle-ci. Ils ont par ailleurs une valeur de signalisation et offrent une ouverture plus conséquente sur le reste de la place.

On peut donc envisager trois points de vue différents partant de l'église: l'un du parvis vers la place, l'autre de l'espace jouxtant le côté nord vers une ouverture sur le cours d'eau et la promenade et le dernier partant des deux autres côtés sud et ouest vers un jardin engazonné bordé d'une haie taillée. Enfin, sur la place minérale se trouve un abri bus ainsi que des places de parking pour permettre aux habitants un accès plus facile vers le centre de la commune.



Etat actuel

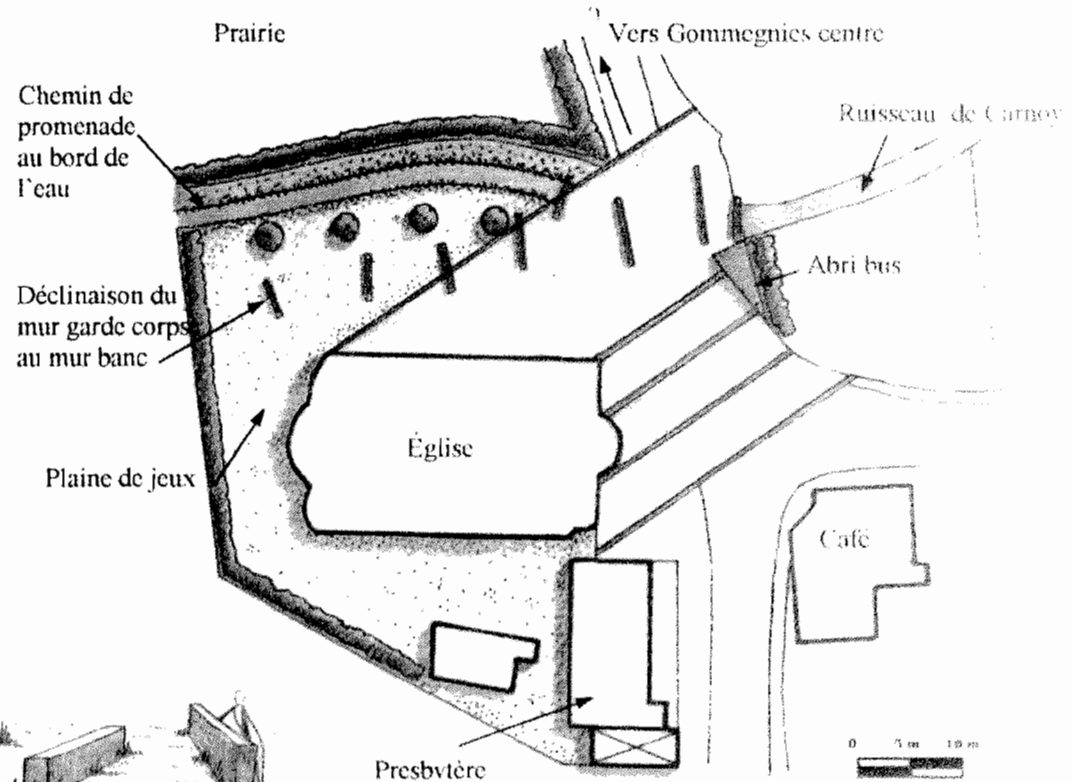


Etat projeté



d) une façon ludique de décliner les murs-garde-corps au-dessus du ruisseau

Dans cette deuxième proposition, l'aménagement de la place est considéré différemment, le ruisseau de Carroy profite de la même façon d'une roselière et de la promenade menant au stade. C'est le rapport de l'espace entre l'église et le cours d'eau qui diffère. La place sert ici de lien, partant en diagonale de l'église, elle est un élément indicateur, un axe fort créant un espace plus dynamique qu'auparavant, comme une main tendue montrant tantôt l'église tantôt le cours d'eau. L'autre élément important de cette agencement est la déclinaison de murets, ayant une fonction de garde-corps sur la rivière et sur la route pour se transformer petit à petit en banc, en annonçant aux arrières de l'église une plaine de jeux. Cet alignement de murs inspiré d'une déclinaison du pont du Carioteu offre un aspect plus original et plus ludique à la place.



État projeté



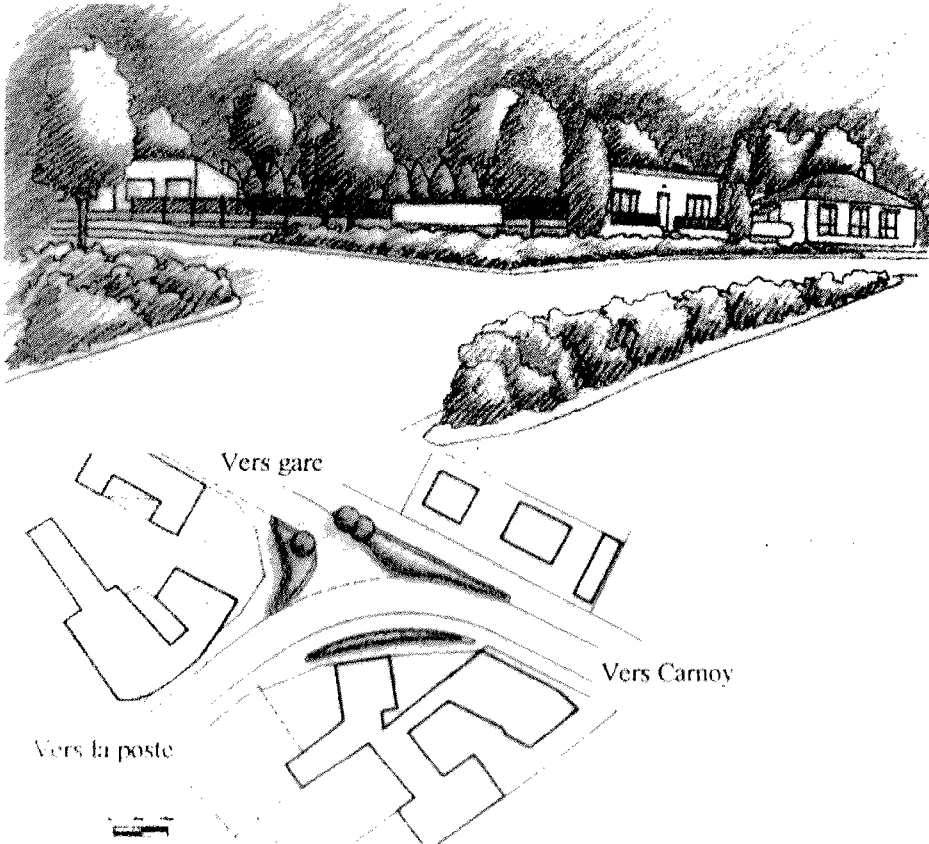
NB. Dans la première proposition, l'idée est soumise d'acquiescer le terrain privé se trouvant au Nord-Est du plan, la place serait donc agrandie, la circulation serait plus lisible et il serait plus aisé de cette manière d'offrir des places de parking supplémentaires. Dans la deuxième proposition, le terrain privé n'est pas annexé. Il est possible d'envisager chacune des esquisses avec ou sans cette parcelle supplémentaire.

5/ Propositions d'aménagements du carrefour de l'ancienne gare

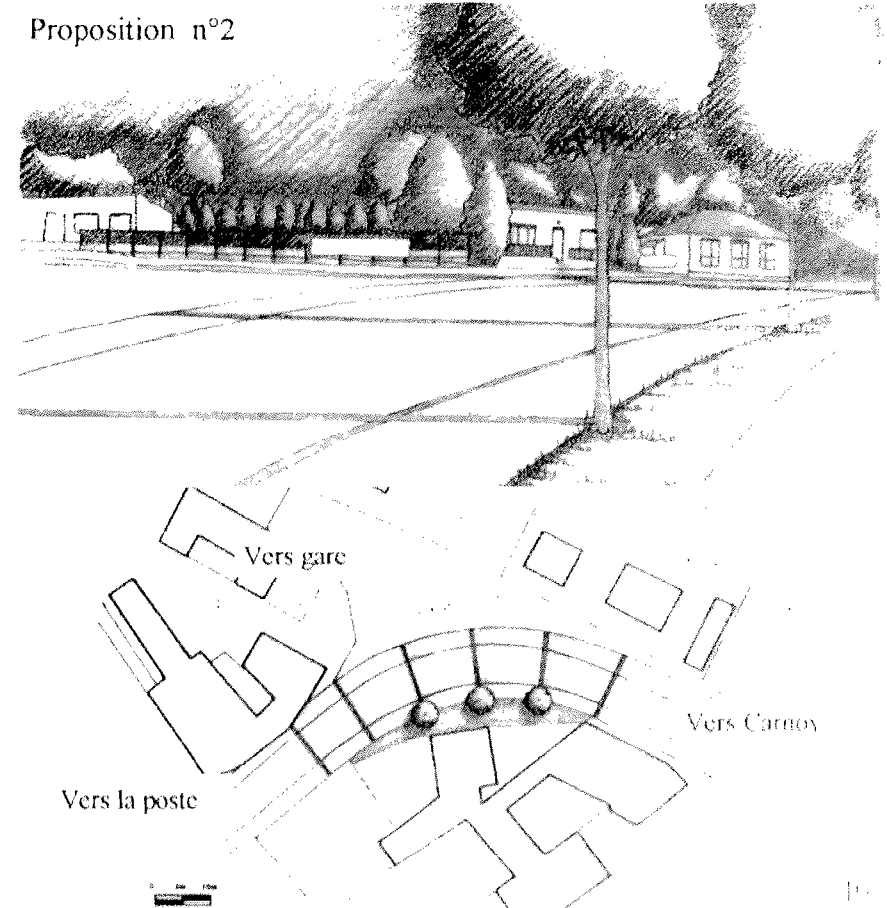


Afin de rendre le tracé de la route plus lisible, deux aménagements sont proposés. Dans la première proposition, des massifs arbustifs accompagnent la chaussée afin de la rendre plus compréhensible et de marquer les intersections. Dans la deuxième proposition, un alignement d'arbres accompagne le virage. Pour plus de sécurité, celui-ci est mis en valeur par un changement de revêtement de sol. A l'intérieur du virage, une bande engazonnée protège le piéton de la route.

Proposition n°1



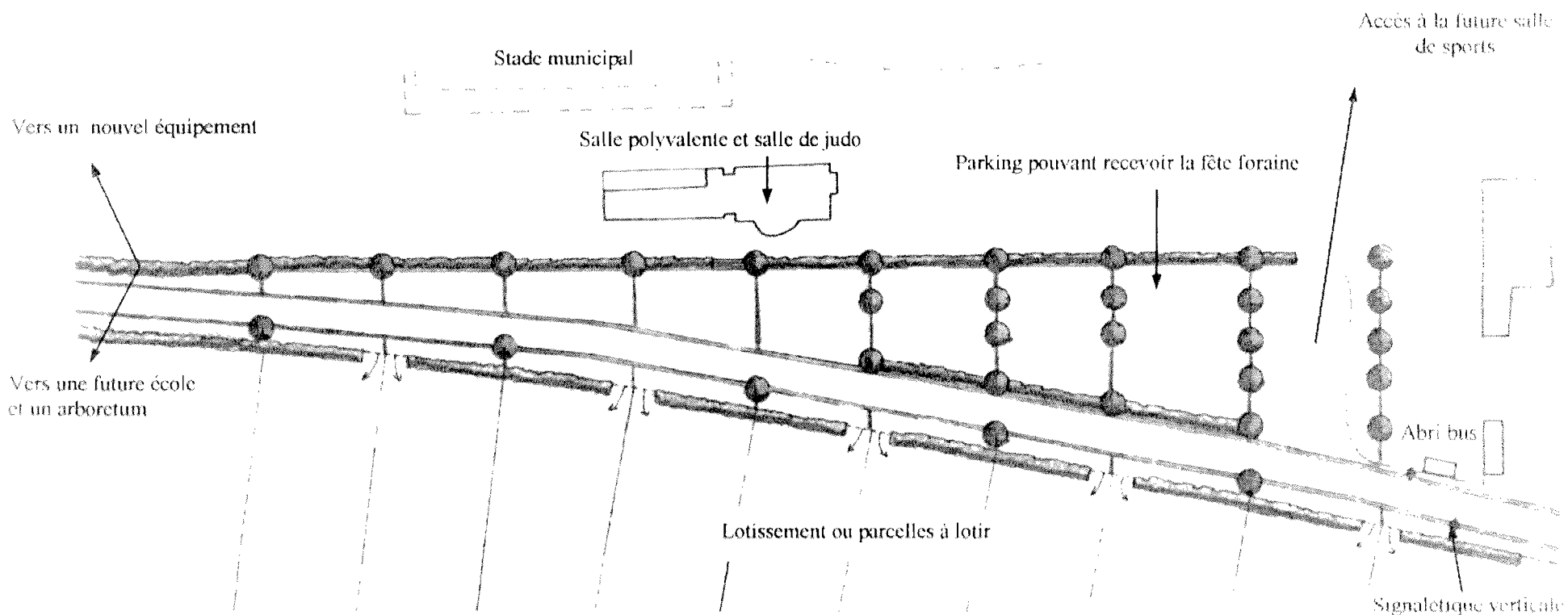
Proposition n°2



6/ Proposition d'aménagement des abords du stade et de la salle polyvalente

Le principe général du projet est de mettre en liaison les deux côtés de la voirie (D87) c'est à dire de la salle polyvalente-stade aux parcelles à lotir au moyen d'un alignement d'arbres qui commence depuis les limites de parcelles à lotir. En venant de Carnoy, l'automobiliste aura ainsi la sensation de pénétrer dans une place végétale.

L'espace devant la salle polyvalente sera élargi et le talus actuel sera déplacé. Un parking planté pourrait ainsi accueillir les fêtes du village et la fête foraine. Au bout de ce linéaire, vers le cimetière, on pourra esquisser une place minérale qui sera le support pour l'accès à des projets futurs (école, salle des sports, point de rencontre d'une ballade longeant les cours d'eau).



**Troisième partie :
Chiffrage des esquisses
et détermination d'un programme
pluriannuel d'actions**



Aménagement des rues et de leurs bas-côtés (cf p24)

Chiffrage au ml

RD 932 Chaussée Brunehaut

2 m de stabilisé : 120F/m²x2

4 m de fossé et de bas côté fauché : 30F/mlx2

1 m de haie : 50F/m²

2 mâts signalant la traversée piétonne : 3000F/ux2

Entrées de commune depuis la D87 (rue de la râperie et rue René Jouglet)

2m bas côtés pavés : 500F/m²x2

2 arbres signal : 1000F/ux2

Plantations d'arbustes, de graminées et de lierre (5m² de chaque) : 75F/m²x10

Signalétique à remettre en place : forfait 2000F

rue de la Gare (au niveau de la poste)

1 m de pavés x2 : 500F/m²x1

2 m trottoir enrobé x2 : 300F/m²x4

éclairage/appliques murales : 10000F/U tous les 15m

Mur de soutènement rue de la gare

Recul du talus : 50F/mlx2

Construction d'un mur de soutènement : 2000F/mlx2

Création de trottoirs : 300F/m²x3

Enfouissement des réseaux aériens

rue de la Gare

1 m de pavés x2 : 500F/m²x2

7 m de trottoirs en schistes (parking) : 300F/m²x7

2 m d'herbe tondu et planté d'arbres : 10F/m² + 1000F l'arbre

1 m de haie plantée d'arbres x2 (sur le talus) : 50F/m² + 1000F l'arbre

1.5 m de chemin piéton : 120F/m²x1.5

rue d'en haut (Carnoy)

1 m de pavés x2 : 500F/m²x2

2 m de gazon, arbres alternés avec candélabres x2 : 10F/m²x2 + 1000F l'arbre +15000F le candélabre

2 m de trottoirs en enrobé : 300F/m² x2

1.5 m de trottoir en stabilisé : 120F/m²x1.5

rue du Centre

2 m de pavés : 500F/m²x4

2.5 m x2 de pavés (pour voiture) : 500F/m²x5

2 m trottoir enrobé x2 :300F/m²x4

éclairage/candélabres : 15000F/u tous les 15m

rues dans les hameaux

1.50 m de stabilisé : 120F/m²x1.5

Place de Gommeignies : esquisse 1 (cf p32)

	quantité	prix unitaire	total
travaux préliminaires			
arrachage de haies et massifs arbustifs	743 m2	20	14860 Frs
abattage d'arbres	21 u	2000	42000 Frs
terrassment, enlèvement des matériaux en place	4830 m2	30	144900 Frs
haies	225 m2	50	11250 Frs
arbres	20 u	1000	20000 Frs
massifs arbustifs	315 ml	80	25200 Frs
gazon	1125 m2	10	11250 Frs
opus incertum	40 ml	100	4000 Frs
escaliers	30 ml	1500	45000 Frs
création de murs de soutènement avec garde-corps	70 ml	2 500	175000 Frs
revêtement minéral (pavage)	810 m2	500	405000 Frs
revêtement minéral (béton désactivé)	4020 m2	400	1608000 Frs
frise	715 ml	200	143000 Frs
kiosque ou fontaine	1 u	forfait	400000 Frs
déplacement de la cabine téléphonique			en attente des estimations de EDF et des Télécom.
enfouissement des réseaux aériens			
éclairage	24 u	15000	360000 Frs
TOTAL			3409460 Frs

Place de Gommeignies : esquisse 2 (cf p34)

		prix unitaire	total
travaux préliminaires			
arrachage de haies et massifs arbustifs	743 m2	20	14840 Frs
abattage d'arbres	21 u	2000	42000 Frs
terrassment, enlèvement des matériaux en place	483 m2	30	144900 Frs
arbres	32 u	1000	32000 Frs
massifs arbustifs	150 ml	100	15000 Frs
gazon	260 m2	10	2600 Frs
création de murs de soutènement avec garde-corps	65 ml	2500	162500 Frs
revêtement minéral	4445 m2	400	1778000 Frs
frise	605 ml	200	121000 Frs
déplacement de la cabine téléphonique			en attente des estimations de EDF et des Télécom
enfouissement des réseaux aériens			
éclairage	24 u	15000	360000 Frs
TOTAL			2672840 Frs

variante accès à la place (cf p35)

mur de soutènement en colimaçon et mise en place d'un garde-corps	forfait		45000 Frs
plantation d'un arbre au centre	1 u	5000	5000 Frs
TOTAL			50000 Frs

aménagement de l'abreuvoir (cf p36)

	quantité	prix unitaire	total
curage du ruisseau	40 m3	50	2000 Frs
travaux de terrassement	40 m3	60	4000 Frs
création d'un escalier	100 ml	100	100000 Frs
mise en place de nouveaux garde-corps	7 ml	1200	8400 Frs
plantes grimpantes	10 u	50	500 Frs
végétation d'eau	100 u	40	4000 Frs
éclairage	3 u	15000	45000 Frs
TOTAL			163900 Frs

Place de Carnoy : esquisse 1 (cf p38)

	quantité	prix unitaire	total
travaux préliminaires			
arrachage de haies	100 m2	20	2000 Frs
on conserve les 5 aulnes près du cours d'eau et la haie près de l'église			
terrassement, enlèvement des matériaux en place	1380 m2	30	41400 Frs
haies	150 m2	50	7500 Frs
arbres	6 u	1000	6000 Frs
roselière	100 ml	100	10000 Frs
gazon	900 m2	10	9000 Frs
chemin stabilisé	80 m2	120	9600 Frs
ponton	1 u	40000	40000 Frs
revêtement minéral	1200 m2	400	48000 Frs
frise	100 ml	200	40000 Frs
bornes	23 u	1500	34500 Frs
gardes corps	50 ml	1200	60000 Frs
abri bus	1 u	100 000	100000 Frs
enfouissement des réseaux aériens			
éclairage	en attente des estimations de EDF et des Télécom.		
	8 u	15000	120000 Frs
TOTAL			528000 Frs

Place de Carnoy : esquisse 2 (cf p39)

	quantité	prix unitaire	total
travaux préliminaires			
arrachage des haies	100 m2	20	2000 Frs
on conserve les 4 aulnes près du cours d'eau et la haie près de l'église			
terrassment, enlèvement des matériaux en place	950 m2	30	28500 Frs
haies	120 m2	50	6000 Frs
gazon	880 m2	10	8800 Frs
chemin stabilisé	85 m2	120	10200 Frs
revêtement minéral	755 m2	400	302000 Frs
frise	110 ml	200	22000 Frs
création d'une déclinaison de 8 murets de 5 m de long et de hauteur variable	8 u	7000	56000 Frs
garde-corps	50 ml	1200	60000 Frs
bornes	23 u	1500	34500 Frs
abri bus	1 u	100 000	100000 Frs
enfouissement des réseaux aériens			
éclairage	en attente des estimations de EDF et des Télécom.		
	8 u	15000	120000 Frs
TOTAL			750000 Frs

Aménagement du virage de la gare : esquisse 1 (cf p40)

	quantité	prix unitaire	total
travaux de terrassement + bordures	205 m2	100	20500 Frs
massifs arbustifs et haies + terre végétale	205 m2	100	20500 Frs
arbres	3 u	1 000	3000 Frs
abri bus	1 u	100000	100000 Frs

enfouissement des réseaux aériens

en attente des estimations de EDF et des Télécom.

TOTAL

144000 Frs

Aménagement du virage de la gare : esquisse 2

	quantité	prix unitaire	total
arbres	3 u	1000	3000 Frs
gazon	160 m2	10	1600 Frs
revêtement minéral	680 m2	400	272000 Frs
frise	75 ml	200	15000 Frs
abri bus	1 u	100 000	100000 Frs

enfouissement des réseaux aériens

en attente des estimations de EDF et des Télécom.

travaux de terrassement, enrobé

205 m2 100 20500 Frs

TOTAL

412100 Frs

Abords du stade et de la salle polyvalente (cf p41)

	quantité	prix unitaire	total
travaux préliminaires			
terrassements	3950 m2	50	197500 Frs
création d'un escalier	forfait u	30000	30000 Frs
haies	860 m2	50	43000 Frs
arrières	31 u	1000	31000 Frs
création de "percees" dans les haies	5 u	500	25000 Frs
revêtement minéral	4150 m2	400	1660000 Frs
trise	185 ml	200	37000 Frs
abri bus	1 u	100 000	100000 Frs
enfouissement des réseaux aériens	en attente des estimations de EDF et des Télécom.		
signalétique devant l'abri bus	2 u	3000	6000 Frs
eclairage	15 u	15000	225000 Frs
TOTAL			2354500 Frs

Annexes

Fiches de recommandations

Les cours d'eau

Les rivières et ruisseaux sont des facteurs de continuité biologique entre la forêt et les champs ouverts du plateau quercitain.

Le but des continuités biologiques est d'offrir une mobilité pour les animaux et un terrain d'expansion plus important pour les plantes. Grâce à ces corridors biologiques, faune et flore se diversifient pour s'adapter à des milieux variés. Cette biodiversité est l'un des facteurs essentiels de la qualité biologique.

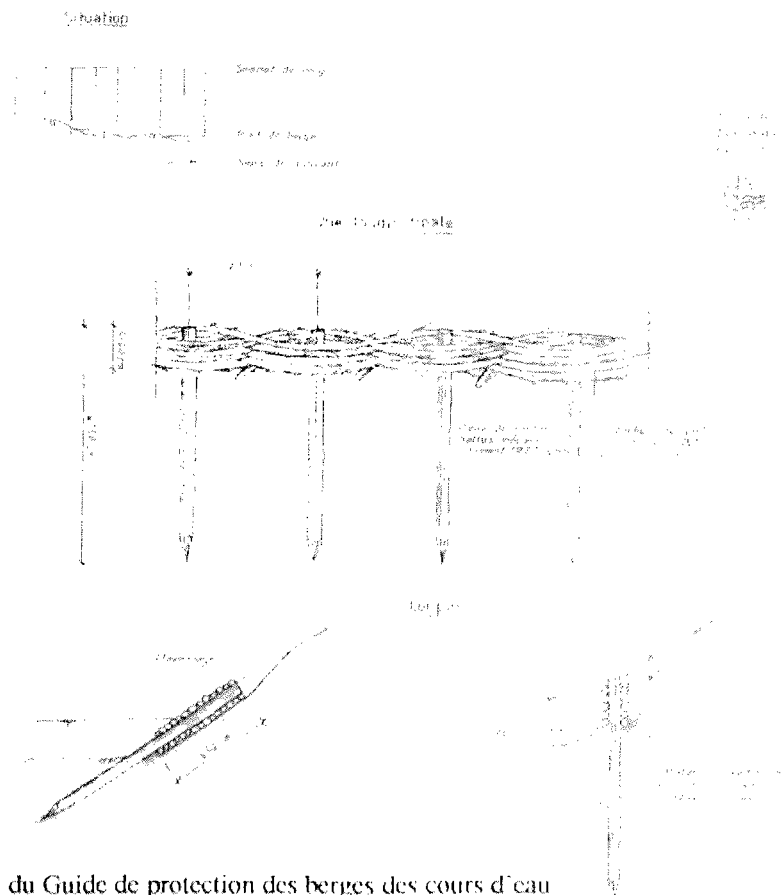
Les ruisseaux ne doivent pas servir d'égout. Ils peuvent néanmoins recueillir les eaux pluviales.

Il faut éviter de busser les cours d'eau ou fossés : ces derniers répondent mieux aux problèmes d'inondations lors des gros orages.

Les cours d'eau doivent être entretenus : il faut défricher régulièrement pour permettre l'écoulement régulier de l'eau.

Les berges ne doivent pas restées à nu : elles doivent être plantées (Aulne glutineux, Saule blanc, Frêne commun, Peuplier tremble, Saule cendré, Saule osier, ...).

Le fascinage est une méthode efficace pour stabiliser les bords des cours d'eau. Le fascinage consiste à mettre en place un ou plusieurs fagots de branches vivantes de Saules, fixés par des pieux battus mécaniquement.



Extrait du Guide de protection des berges des cours d'eau en techniques végétales, Bernard LACHAT, ministère de l'environnement.

la haie

La haie est l'identité même du bocage.

La haie est formée d'essences forestières (charme, prunellier, noisetier, sureau noir, érable champêtre, aubépine ...). Sa stratification assure l'existence d'une flore précieuse.

La haie fixe les sols limoneux et les assainit.

La haie est vivante : elle offre « gîte et couvert » à de nombreux animaux : la buse, la chouette chevêche, le merle, la pie, le rouge-gorge, la belette, le mulot, ... Elle abrite également de nombreux insectes (bourdons et abeilles) utiles à la fécondation des plantes.

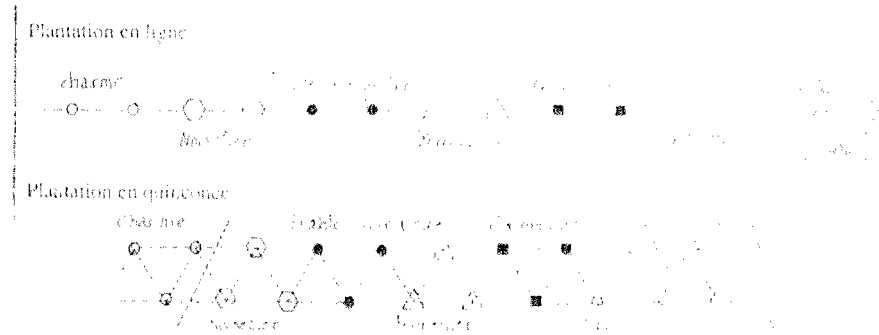
La haie, hormis son intérêt esthétique, offre de nombreux avantages : clôture efficace, effet brise-vent, écran des éléments inesthétiques, délimitation du parcellaire, ...

La haie du jardin ornemental pourra être constituée d'une seule espèce persistante (if, houx) ou caduque (charme, épine-vinette, troène d'Europe).

Dans les jardins potagers et autour des prairies-vergers, on choisira un mélange d'arbustes parmi les nombreuses espèces que l'on trouve dans les haies du bocage (charme, prunellier, aubépine, érable champêtre, noisetier, sureau, cornouiller, bourdaine, ...). Avant la plantation on pourra installer une clôture rigide ou en fil de fer qui clôturera ainsi le jardin les premières années et constituera une protection de la plantation.

La haie tressée.

« Pour renforcer le rôle de clôture de la haie, cette dernière peut être tressée, constituant ainsi une véritable barrière végétale. En Avesnois les « ployeurs » passaient de ferme en ferme pour plier et tresser les jeunes pousses de la haie entre les tuteurs naturels. Cette pratique ancestrale se fait aujourd'hui très rare. Pourtant, au cours de l'hiver, il arrive encore de rencontrer quelques anciens passionnés, qui lentement, avec rigueur et patience, perpétuent ce geste d'antan. » (extrait plaquette PNR Avesnois)

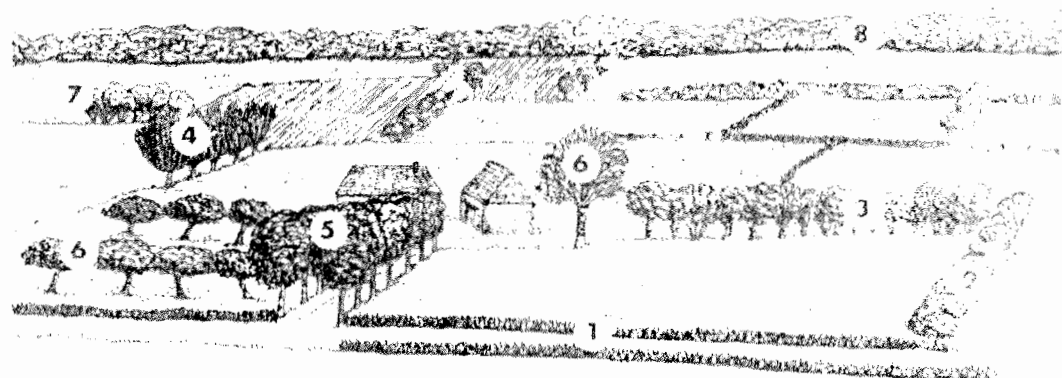


Vocabulaire végétal

Quand on observe le contexte dans lequel se trouve l'exploitation avesnoise on s'aperçoit que le végétal y joue, pour son intégration, des rôles principaux et distincts :

- le végétal structurant,
- le végétal d'accompagnement.

Ces deux catégories différentes correspondent ainsi à deux échelles d'appréhension d'un site : l'échelle lointaine et l'échelle rapprochée.



Le végétal structurant

Dans le premier cas on considère l'exploitation dans son site large. On perçoit alors le végétal comme un ensemble de lignes, masses et points qui organisent l'espace autour de la ferme et contribuent à sa bonne accroche au territoire. Cet ensemble végétal varié, reflète la palette des espèces naturelles et locales dont les formes sont issues des pratiques traditionnelles de plantation et de gestion de l'arbre au service de l'activité agricole. Dans la vision globale de l'exploitation, le végétal structurant est un rôle primordial. **Il est comme un maillage dans lequel vient s'inscrire chaque bâtiment du corps de l'exploitation.** Lors de toute implantation nouvelle

il sera donc veillé à s'y accrocher au mieux, quitte à recomposer le tissu végétal existant, non pas à l'identique, mais dans une même esprit, les espèces locales employées, l'échelle, la structure et la taille communes à l'ensemble.

Structures végétales linéaires

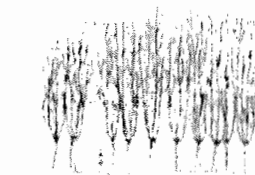
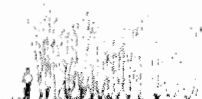
1. Haie basse taillée utilisée pour clôture de pâture ou délimitation de propriété. (*Charme, Noisetier, Prunelier, Érable champêtre, Aubépine...*)

2. Haie haute arbustive pour clôture de pâture ou délimitation de propriété. (*Cornouille, Érable champêtre, Charme, Meisier, Saule marsault, Sureau, Aubépine...*)

3. Haie haute arborée pour limite de pâture, délimitation de propriété ou bord d'eau. (*Charme, Saule blanc, Aulne, Frêne*)

4. Alignement d'arbres têtards pour clôture de pâture, bords d'eau ou parfois au milieu de pâture après agrandissement des surfaces. (*Charme, Saule frêne, Chêne fillosa*)

5. Alignement d'arbres tiges pour le marquage d'allée d'accès aux propriétés (espèces à grand développement en double alignement). (*Erable, Chêne, Tilleul, Marronnier...*)



Structures ponctuelles ou en masse

6. Arbres isolés :

En milieu naturel en lisière de forêt ou de champ (anciennement l'ancien : *haies*) (*Chêne, Frêne, Charme*).

Frutiers et vergers de plein vent ou prairies complantées (*Pommier, Poivre, Prunier, cerisier*).

Espaces de guéris humide ou bord d'eau. (*Aulne, Saule frêne*)

Le péage pécunier (les plantées à proximité des villages) (*Noyer, Tilleul, Merisier rouge, Platane, Hêtre, Saule, saule blanc*...)

7. Bosquets :

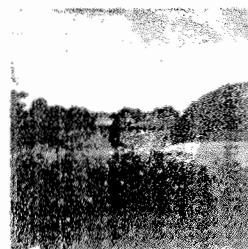
En milieu de pâture ou bord d'eau ou mêlés à une haie basse. (*Charme, Aulne, Frêne*...)

8. Boisements :

Parcelles boisées à la suite d'un alignement de terres ou pâturés.

Petits boisements relatifs aux grands champs ou prairies.

Grandes parcelles boisées.



Le végétal d'accompagnement



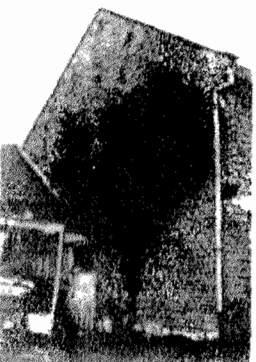
Vigne vierge sur pignon de grange

Lorsqu'on se rapproche du corps d'exploitation, on y trouve une deuxième catégorie de végétal, au contact plus direct des bâtiments.

Il participe à la mise en scène des différentes constructions, de leur façade, de leur seuil, à leurs liaisons entre elles et contribue à la présentation, à l'image proche du siège d'exploitation.

Ces plantations, peuvent alors avoir un caractère plus monumental que les précédentes. On les retrouve traditionnellement associées aux façades à travers des arbres taillés, massifs palissés ou des grimpants. Elles sont aussi présentes sous forme de massifs, de plates-bandes d'arbustes, de fleurs ou à fruits ou de plantes vivaces utilisées pour les haies et vergers.

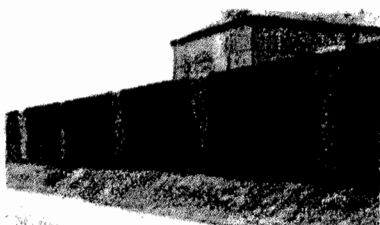
Dans leur rapport d'échelle au bâtiment, elles ont donc pour rôle de l'accompagner en le respectant et non de le supplanter. La détermination de cette palette végétale et de ses formes, se fera en accord avec les volumes, rythmes, matériaux et couleurs des bâtiments de manière à s'y harmoniser.



Arrière palissée



Haie d'aulépine taillée en limite de verger



Haie taillée de thuyas Alternance de varèzes verte et dorée



Buisson d'aulépine assurant l'accroche visuelle entre l'oppent et le pignon de la grange



Charnille taillée pour délimiter la limite entre domaine de l'exploitation et voirie publique



Plate bande vivace Pieds d'Akouette et Orillie

A - La haie libre

Elle est constituée de haies libres ou de haies libres à une ouverture ou haie libre. Elle est constituée de haies libres à une ouverture ou haie libre. Elle est constituée de haies libres à une ouverture ou haie libre. Elle est constituée de haies libres à une ouverture ou haie libre.

B - La haie taillée

Elle est constituée de haies taillées ou de haies taillées. Elle est constituée de haies taillées ou de haies taillées. Elle est constituée de haies taillées ou de haies taillées. Elle est constituée de haies taillées ou de haies taillées.

C - Les grimpants ou plants palissés

Au lieu de haies libres ou de haies taillées, on utilise des grimpants ou des plants palissés. Ils sont utilisés pour accompagner les bâtiments de manière à s'y harmoniser.

D - Les bosquets

Les bosquets sont constitués de haies libres ou de haies taillées. Ils sont utilisés pour accompagner les bâtiments de manière à s'y harmoniser.

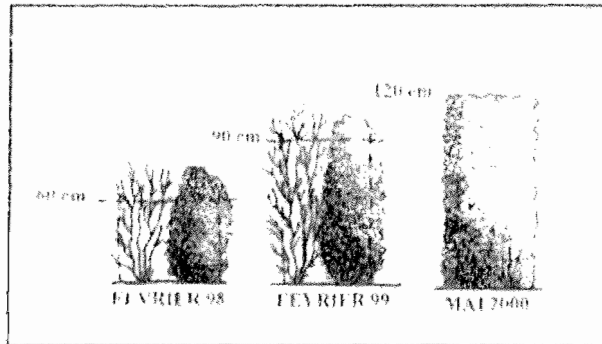
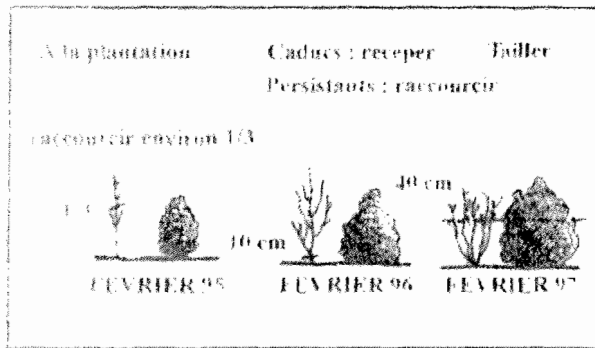
E - Les massifs et plates-bandes

Les massifs et plates-bandes sont constitués de haies libres ou de haies taillées. Ils sont utilisés pour accompagner les bâtiments de manière à s'y harmoniser.

TAILLE

D'après le document de Dominique SOLTNER : Planter des haies, brise-vents, bandes boisées, ... ; deuxième édition : Collection sciences et techniques agricoles

• **Pour une haie taillée** : après un recépage l'hiver suivant la plantation, on monte progressivement la haie en pratiquant deux tailles par an : par exemple début juin après la pousse de printemps et début octobre après la pousse d'août



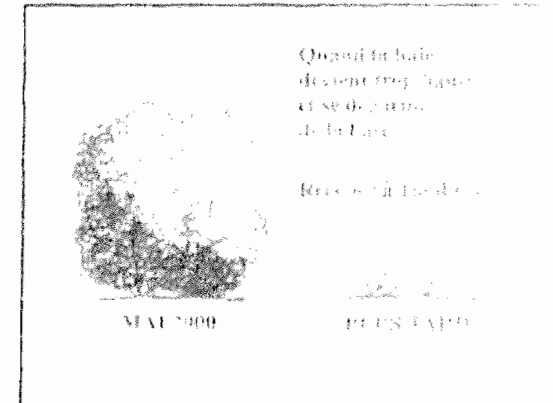
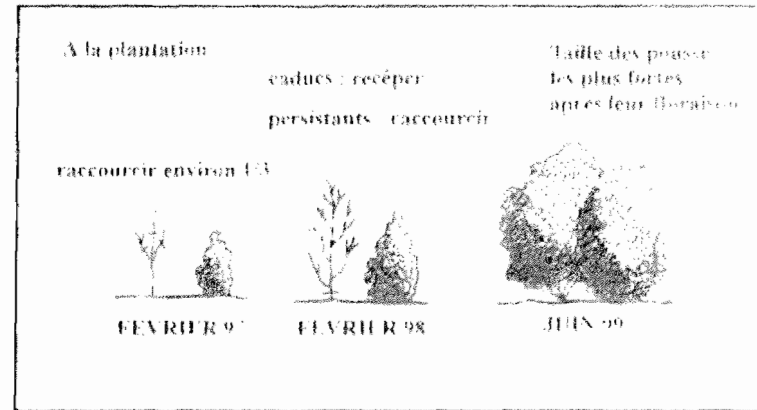
Conseils

TAILLE

♦ **Pour une haie libre** : contenir les arbustes par une taille longue, en évitant que les espèces les plus vigoureuses n'étouffent les plus lentes.

Taillez :

- en hiver les arbustes fleurissant l'été ou fructifiant l'automne
- après leur floraison les arbustes fleurissant au printemps

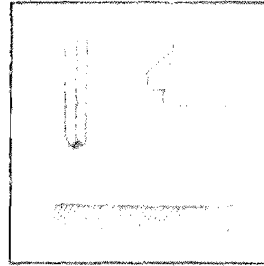


Conseils

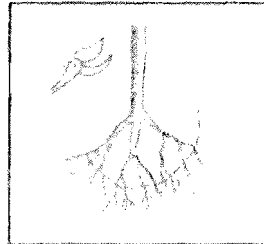
PLANTATIONS

D'après le document de Dominique SOLTNER : Planter des haies, brise-vents, bandes boisées... ; deuxième édition ; Collection sciences et techniques agricoles.

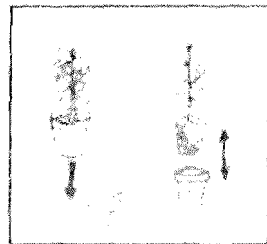
1 ♦ Ne plantez ni en période de gel (sol gelé) ni par temps pluvieux (sol détrempe). Évitez aussi les jours de forts vents secs.



2 ♦ Habillez les plants, c'est-à-dire taillez les racines avec un bon sécateur faisant des coupes bien nettes. C'est sur ces coupes que se développeront les nouvelles racines.



3 ♦ Pour les plants en godets, placez-les quelques minutes dans un seau d'eau pour réhumidifier la motte. Puis, enlevez le godet et plantez sans défaire la motte. Baisez bien et arrosez. Un bon tassement est indispensable à la reprise.



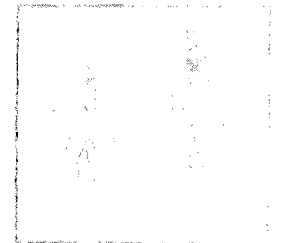
Conseils

PLANTATIONS

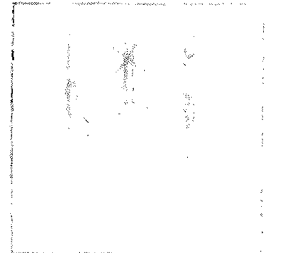
4 ♦ Le pralinage des racines garantira la reprise. Utilisez soit un pralin du commerce, soit le mélange traditionnel : 1/3 d'eau + 1/3 d'argile + 1/3 de bouse de vache fraîche contenant des substances stimulant le départ des racines.



5 ♦ Placez bien les racines en terre.



6 ♦ Faites attention à la position du collet. Ce dernier est visible soit par un léger renflement, soit par une différence de teinte. Le collet doit retrouver la position qu'il avait en pépinière. Tout au plus enfoncez-le de 20 cm en terre.



Conseils